

Le plus important



FAIRE DE L'ÉCONOMIE
CIRCULAIRE UN CATALYSEUR
D'INCLUSION DANS TOUS
LES TERRITOIRES



PRÉSENTATION DE #LEPLUSIMPORTANT

"Le Think tank et Action lab qui redonne du pouvoir d'agir à chacun"



NOTRE ENGAGEMENT

Nous voulons favoriser l'égalité des chances et une société inclusive et lutter contre l'insécurité économique, en particulier parmi les moins favorisés et les classes moyennes.

Nous agissons pour **développer les capacités et compétences individuelles (employabilité et pouvoir d'agir)** de nos concitoyens pour **permettre à chacun de trouver une place et un avenir** dans notre société en pleine mutation.



NOS ACTIONS

Nous agissons via **deux leviers d'engagement** complémentaires :

- # notre «**Think Tank**» propose des solutions concrètes aux pouvoirs publics pour développer les capacités et les compétences des personnes peu qualifiées ou déqualifiées ainsi que des enfants et des jeunes,
- # notre «**Action Lab**» offre aux projets de terrain qui développent les capacités et compétences des jeunes et des personnes peu qualifiées ou déqualifiées un accompagnement par des professionnels de haut niveau pour démultiplier leur impact social. Nous accompagnons déjà plus de 40 projets, qui interviennent chaque année auprès de plus de 99.000 bénéficiaires.



NOS PUBLICS CIBLES

- # les **personnes peu qualifiées** pour les aider à développer les capacités et les compétences leur permettant de trouver une place stable sur le marché du travail et se construire leur avenir;
- # les **personnes en risque de déqualification** pour faciliter et accélérer leur transition vers de nouveaux métiers porteurs d'avenir ;
- # les **enfants et les jeunes** pour agir sur le développement de leurs capacités et favoriser l'égalité des chances et la réussite de tous.

NOTRE GROUPE



#Leplusimportant, association indépendante fondée fin 2017, rassemble et met en action déjà **plus de 340 experts et professionnels** de tous âges et tous horizons



FAIRE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE UN CATALYSEUR D'INCLUSION DANS TOUS LES TERRITOIRES

NOTE DE PERSPECTIVES

Par le Pôle "Transition écologique inclusive" de #Leplusimportant

Isaure d'Aillières, Nathalie Bernard-Grange, Hélène Barthélémy, Hélène Baudon, Denis Bismuth, Marie-Charlotte Bourgeois, Diane Buzéa, Camille Dorival, Mathias Dufour, Ikram El Khayar, Pascale Flamant, Florian Forestier, Mickaël Gaborit, Sylvie Lemmet, Luc Oster-Pecqueur, Chrystelle Roger, Claude Tran, Marguerite Voyatzis.



SOMMAIRE

Introduction et présentation des enjeux.....	6
Présentation du colloque du 30 septembre 2019 à l'Assemblée nationale et remerciements.....	9
Synthèse des propositions.....	12
Présentation des propositions.....	16
Axe 1 - Se donner de la visibilité sur l'impact de l'économie circulaire sur les compétences, les métiers et l'emploi.....	16
Axe 2 - Favoriser l'inclusion et le développement des emplois et des compétences vers les nouveaux métiers de l'économie circulaire.....	20
Axe 3 - Faire de l'économie circulaire un catalyseur d'inclusion dans tous les territoires.....	26
Annexes.....	32
A - Proposition d'amendement au projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.....	33
B - Présentation des intervenants et synthèse des tables rondes.....	34
C - Vidéos des interventions lors du colloque.....	46

INTRODUCTION ET PRÉSENTATION DES ENJEUX

A l'heure où le projet de loi débattu au Parlement va permettre d'accélérer le développement de l'économie circulaire dans notre pays, il importe de profiter de cette **occasion pour surmonter l'opposition souvent perçue par nos concitoyens entre la transition écologique et la justice sociale**. Dans cette perspective, ce développement de l'économie circulaire doit constituer une source d'opportunités économiques sur tous les territoires, en particulier pour les publics peu qualifiés ou en risque de déqualification. Il convient donc de **donner toute sa place au sujet clé des compétences et des emplois pour faire de l'économie circulaire un catalyseur d'inclusion dans les territoires**.

Paradoxalement, si l'économie circulaire suscite une littérature croissante et diversifiée, son impact sur la mutation des métiers et des compétences, sur les différents territoires, est encore trop peu abordé. La question est pourtant cruciale, tant **le sujet de l'économie circulaire est indissociable de celui des compétences et des territoires**.

Génératrice de modèles d'affaires et socio-économiques "disruptifs", l'économie circulaire va non seulement créer des emplois mais aussi en transformer voire en rendre certains obsolètes :

L'économie circulaire peut se définir comme une économie basée sur la minimisation des pertes de matières via la création de cycles (par la fabrication durable en amont de la chaîne, la réutilisation, la réparation et le recyclage des matières). Ces cycles peuvent être plus ou moins courts et à géographies variables, et ont donc des empreintes écologiques et territoriales différentes. Le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire est possible dans de nombreux secteurs, par exemple l'agriculture, la conception et fabrication de biens de consommation et appareils durables et réparables, la collecte et le recyclage des déchets (organiques, plastiques, verre), la logistique, la construction et le bâtiment. Au sein de chaque secteur, des cycles de différentes envergures peuvent émerger, par exemple les déchets organiques sont recyclés localement, la réparation des vélos est un service de proximité, alors que certains plastiques vont être recyclés de façon centralisée via une usine régionale voire nationale, et des opportunités sociales associées peuvent être créées dans tous les territoires dans le premier cas vs. de façon très centralisée dans le second. En tout état de cause, la mise en place de cycles nécessite toujours une coordination forte entre tous les acteurs de la chaîne considérée, et les considérations sont en général d'ordre économique (quel est le cycle le moins cher ?), et écologique (quel cycle permet de réduire au maximum la quantité de matière utilisée puis perdue et a le plus faible impact carbone ?). Ce colloque a permis de mettre à l'ordre du jour la question de l'impact social de la mise en place de ces cycles.

Le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire va avoir de multiples impacts sociaux, à la fois en créant de nouvelles activités et de nouveaux emplois mais aussi en en rendant certains obsolètes. La création de nouvelles activités, comme la réparation, le réemploi, l'éco conception ou la méthanisation, nécessitera de nouvelles compétences. **Il importe de prendre la mesure de ces évolutions dès maintenant**.

D'après l'Institut national de l'économie circulaire, l'économie circulaire pourrait générer 500.000 emplois et 2,5% de PIB en France. L'ADEME estime quant à elle à 300 000 emplois supplémentaires le potentiel lié à l'économie circulaire en France à l'horizon 2030 (en faisant les hypothèses de + 25 % de l'efficacité des matières, + 50 % de remplacement des matières premières vierges par des matières recyclées, et doublement de la durée de vie des produits de consommation par rapport à aujourd'hui). 10.000 tonnes de déchets en décharge ne nécessitent par exemple qu'un seul emploi, alors que leur recyclage permet d'employer trente personnes.

L'ADEME précise que le contour et le contenu des emplois de l'économie circulaire évoluent, depuis la conception et la production des produits jusqu'à la valorisation des déchets, sous la double pression de la transition numérique et environnementale. Les métiers traditionnels se « verdissent » et de nouveaux métiers émergent pour faire face à une nouvelle division du travail entre humains, machines et algorithmes. Ainsi, selon l'Ademe, le métier d'avenir «Ambassadeur du tri» par exemple est appelé à se formaliser, pour inciter les ménages à produire moins de déchets. De même pour les designers éco-conception, techniciens «low tech», ou encore maître composteur.

La conception de biens de consommation à durée de vie plus longue et réemployables, de résines facilement recyclables et d'appareils réparables va faire appel à de nouveaux talents. Il en est de même de la conception de lieux de vie ou de production circulaires. Cette transformation nécessitera de former des personnes à de nouveaux métiers et d'en reconvertir d'autres, afin d'anticiper le risque de pénurie sur certaines compétences critiques ainsi que le risque d'inadéquation entre les futurs demandeurs d'emplois et les besoins en main d'œuvre. Aujourd'hui, très peu de filières de formations dédiées aux métiers de l'économie circulaire existent (par exemple un seul CAP «Propreté, urbain, collecte et recyclage» existe actuellement en Île de France), et l'économie circulaire gagnerait à être davantage mentionnée et enseignée dans les tronc communs d'autres formations. Au-delà de la création d'emplois, l'économie circulaire peut aussi permettre d'améliorer l'attractivité de métiers aujourd'hui peu considérés, comme certains métiers liés à la collecte et au tri posté des déchets, en les faisant évoluer vers des métiers plus valorisants et nécessitant des compétences renouvelées.

Les inquiétudes et l'insécurité économique que les transformations induites par l'économie circulaire (ex. le recul de la collecte de déchets et des centres de tri traditionnels induira une diminution des besoins en main d'œuvre associés) **peuvent engendrer sont susceptibles de se manifester dès à présent parmi nos concitoyens.** Il importe donc de créer dès maintenant les filières de formation adaptées, d'accompagner la transition des professionnels dont les métiers seront transformés, et de préparer la reconversion des professionnels dont les métiers seront menacés.

Enfin l'économie circulaire, parce qu'elle concerne des métiers bien souvent manuels comme ceux de la collecte, le réemploi ou de la réparation, est l'une des activités d'insertion par le travail des populations qui en sont les plus éloignées sur l'ensemble du territoire. Les structures de l'Économie Sociale et Solidaire ont montré la voie des circuits courts, de la réparation, du réemploi, du prêt de matériel dans de nombreux domaines (récupération et valorisation des huiles usagées, reconditionnement et réparation des matériels électriques, revente de vêtements etc.). La généralisation de l'économie solidaire les confrontent à un véritable défi : celui de la montée en puissance et du changement d'échelle. C'est pourquoi il importera d'encourager et de soutenir les organisations qui favorisent le retour à l'emploi et d'organiser la montée en compétences des main d'œuvre concernées, comme le soutien financier et managérial à ces organisations.

Au total, au-delà des 50 mesures de la «[Feuille de route économie circulaire](#)»¹ du Gouvernement, visant à créer jusqu'à 300.000 emplois supplémentaires, et [du projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire](#)², trois questions nous semblaient ainsi essentielles à traiter :

- Comment se donner de la visibilité sur les impacts à court, moyen et long termes de l'économie circulaire sur les emplois et les compétences, dans les territoires ?
- Comment favoriser le développement des compétences vers les nouveaux métiers de l'économie circulaire, en particulier pour les professionnels peu qualifiés ? Comment accompagner la transition voire la reconversion des professionnels dont les activités et les métiers vont être transformés par l'économie circulaire ?
- Comment faire de l'économie circulaire un catalyseur d'inclusion dans les territoires ?

En plaçant ces questions, critiques, au coeur du débat, ainsi qu'en rassemblant les meilleurs experts, locaux et internationaux, issus des institutions publiques et en particulier de l'enseignement supérieur, les partenaires sociaux, les acteurs de l'écosystème d'innovation de l'économie circulaire et les acteurs économiques «classiques», le colloque national que nous avons organisé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2019 a tenté d'apporter des premiers éléments de réponse à cette question clé de l'adaptation des compétences à l'ère de l'économie circulaire sur tous les territoires.

Ce rapport présente notre note de perspectives, rédigée avant le colloque et enrichie des idées, exemples concrets et propositions issus des débats.

Conformément à la **méthodologie de «co-construction»** adoptée pour tous ses travaux par #Leplusimportant, tous les participants sont invités à y **apporter commentaires, compléments et correctifs, avant que cette note soit publiée dans sa version définitive.**

Nous vous souhaitons une excellente lecture,

Pour le Pôle «Transition écologique inclusive» de #Leplusimportant

Isaure d'Aillières, Nathalie Bernard-Grange, Hélène Barthélémy, Hélène Baudon, Denis Bismuth, Marie-Charlotte Bourgeois, Diane Buzéa, Camille Dorival, Mathias Dufour, Ikram El Khayar, Pascale Flamant, Florian Forestier, Mickaël Gaborit, Sylvie Lemmet, Luc Oster-Pecqueur, Chrystelle Roger, Claude Tran, Marguerite Voyatzis.

1 Cette feuille de route est structurée autour de 4 axes : la production, la consommation, la gestion des déchets, et la mobilisation de tous les acteurs - chaque axe se déclinant entre des objectifs fixés pour les prochaines années, des recommandations de mesures à prendre, et des exemples concrets sur des initiatives fructueuses recensées sur le territoire.

2 Ce projet de loi s'articule autour de 3 titres : l'information du consommateur, la lutte contre le gaspillage, la réduction de l'impact environnemental des plastiques et la responsabilité des producteurs

PRÉSENTATION DU COLLOQUE DU 30 SEPTEMBRE 2019 À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

« Faire de l'économie circulaire un catalyseur d'inclusion dans tous les territoires »



Barbara Pompili

Présidente de la Commission
du Développement durable et
de l'Aménagement du Territoire
Assemblée nationale



Agnès Pannier-Runacher

Secrétaire d'État
auprès du ministre de
l'Économie et des Finances



Brune Poirson

Secrétaire d'État
à la Transition écologique et
solidaire



Christophe Itier

Haut-Commissaire
à l'Économie Sociale
et à l'Innovation Sociale



Huguette Tiegna

Présidente du Groupe d'Études
Économie verte et économie
circulaire
Assemblée nationale

1 14h25-15h20

“Quel impact de
l'économie
circulaire sur
l'emploi et les
compétences ?”



Pierre Victoria

Directeur du
Développement Durable



Cécile Désaunay

Directrice d'études



Fabrice Bonnifet

Président du C3D
Dir. Dév. durable & QSE



Sophie Gaudoul

Responsable
Développement Durable



Romain Ferrari

Président



2 15h20-16h15

“Comment
favoriser
l'inclusion et le
développement
des talents et des
compétences vers
les nouveaux
métiers de
l'économie
circulaire ?”



Stéphane Gérard

Directeur des Ressources
Humaines



**Myriam
Mesclon-Ravaud**

Directrice de projet



Sylvie Scalabre

Directrice générale



**Jean-Paul
Raillard**

Président



Franck Aggeri

Professeur



3 16h25-17h

Mise en
perspective
internationale



Jean Chateau

Senior Economist
Direction de l'Environnement



Georgi Stoev

Président, Comité du Commerce et des investissements
de l'Association européenne des CCI, membre du CESE



4 17h-17h50

“Comment faire
de l'économie
circulaire un
catalyseur
d'inclusion dans
les territoires ?”



Firmine Duro

Directrice des partenariats
et des territoires



**Isabelle
Delannoy**

Fondatrice et Dirigeante



**Thomas
Lesueur**

Commissaire général au
développement durable



Valérie Fayard

Déléguée générale adjointe



**François-Michel
Lambert**

Président



Nous sommes très fiers d'avoir réuni une telle diversité d'acteurs pour réfléchir et se mobiliser ensemble en faveur de l'économie circulaire inclusive dans tous les territoires, merci à tous !

Colloque 'Economie circulaire inclusive' : MERCI aux 300+ INSCRITS !

#Leplusimportant

Assemblée nationale, 30 septembre 2019



REMERCIEMENTS

Nous tenons à **remercier très chaleureusement** toutes les personnalités et institutions sans lesquelles ces travaux et ce colloque national n'auraient pu avoir lieu.

Ces remerciements s'adressent en premier lieu à **Huguette Tiegna**, présidente du groupe d'études «Économie verte et économie circulaire» de l'Assemblée nationale, qui a accepté de présider ce colloque national et de le placer sous son égide, ainsi qu'à ses collaborateurs pour leur soutien et leur accompagnement tout au long de sa préparation.

Nous remercions **Brune Poirson**, secrétaire d'Etat à l'Économie et aux Finances, **Agnès Pannier-Runacher**, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et du ministre de l'Action publique, **Christophe Itier**, Haut Commissaire à l'ESS et à l'Innovation sociale, et **Barbara Pompili**, présidente de la Commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire de l'Assemblée nationale, pour leur intervention personnelle lors du colloque et pour leur soutien à cette initiative.

La qualité exceptionnelle des 17 experts qui ont accepté d'intervenir lors des tables rondes est à souligner, et nous leur exprimons notre vive reconnaissance :

- # pour la table ronde #1 : **Cécile Désaunay**, Directrice d'études de Futuribles, **Romain Ferrari**, Président de la Fondation 2019, **Fabrice Bonnifet**, Président du C3D, Directeur du Dév. durable et QSE, Groupe Bouygues, **Sophie Gaudeul**, Responsable Développement Durable, CFDT, **Pierre Victoria**, Directeur du Développement Durable, Veolia,
- # pour la table ronde #2 : **Myriam Mesclon-Ravaud**, Directrice de projet, DGEFP, Ministère du Travail, **Sylvie Scalabre**, Directrice générale, Lemon Aide, **Stéphane Gérard**, Directeur des Ressources Humaines, Paprec Group, **Jean-Paul Raillard**, Président, Fédération Envie, **Franck Aggeri**, Professeur, Mines ParisTech,
- # pour la mise en perspective internationale : **Georgi Stoev**, Membre du Comité économique et social européen et Président du Comité du Commerce et des investissements de l'Association européenne des chambres de commerce et d'industrie, **Jean Chateau**, Senior Economist, Direction de l'environnement, OCDE,
- # pour la table ronde #3 : **Thomas Lesueur**, Commissaire général au développement durable, **Valérie Fayard**, Déléguée générale adjointe, Emmaüs France, **François-Michel Lambert**, Président, Institut de l'économie circulaire, **Isabelle Delannoy**, Fondatrice et Dirigeante, Do Green-économie symbiotique.

Nos remerciements vont également à nos partenaires de **Lemon Tri**, Augustin Jaclin et Alice Maréchal, et de **Circul'R**, notamment Raphaël Masvigner, pour leur contribution lors de la rédaction de ces propositions.

Nos travaux sont menés à titre bénévole. Le soutien du cabinet **Orphoz** a permis de contribuer à la couverture des frais engagés pour la tenue du colloque, nous lui en sommes très reconnaissants. Le contenu de cette note n'engage bien entendu que #Leplusimportant.

SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS

AXE 1 - SE DONNER DE LA VISIBILITÉ SUR L'IMPACT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE SUR LES COMPÉTENCES, LES MÉTIERS ET L'EMPLOI

Proposition #1 - Mandater l'ADEME pour assurer une **analyse plus systématique des impacts potentiels** de l'économie circulaire sur l'emploi, les métiers et les compétences dans les secteurs privés et publics.

Proposition #2 - Mobiliser les **branches professionnelles** pour mener des études thématiques et formuler des plans d'action pour anticiper les effets potentiels de l'économie circulaire sur les métiers et les compétences.

Proposition #3 - Mettre en place un **Observatoire national de l'économie circulaire inclusive**, afin notamment de pérenniser l'analyse prospective des impacts de l'économie circulaire sur les emplois et les compétences et d'analyser les pratiques d'inclusion dans l'économie circulaire au sein des entreprises et des filières.

AXE 2 - FAVORISER L'INCLUSION ET LE DÉVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES VERS LES NOUVEAUX MÉTIERS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

A. DÉVELOPPER LES ENSEIGNEMENTS ET LES FORMATIONS POUR SENSIBILISER LES ÉLÈVES ET FORMER LES PROFESSIONNELS, EN RÉPONSE AUX BESOINS À VENIR EN MATIÈRE DE COMPÉTENCES EN ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Proposition #4 - Mettre en place des enseignements et des ressources **dès l'école primaire** permettant à chaque élève de se former aux enjeux et aux pratiques de l'économie circulaire.

Proposition #5 - Ouvrir la possibilité pour des jeunes dès 14 ans d'effectuer des **stages de découverte et d'initiation** dans l'économie circulaire (par ex. de 2 à 4 voire 6 semaines, possiblement étalées sur 2 ans).

Proposition #6 - Développer les **filières de formation professionnelle** liées à l'économie circulaire, notamment au sein de lycées professionnels.

Proposition #7 - Intégrer l'économie circulaire parmi le **«socle de formation»** de toutes les écoles d'ingénieurs, de commerce, d'architecture, de la fonction publique et universités.

Proposition #8 - Développer et structurer un **vivier de formateurs**, notamment en ouvrant des postes à l'université (professeurs, maître de conférences, chercheurs).

Proposition #9 - Inciter les **collectivités locales** à développer des activités liées à l'économie circulaire qui soient formatrices et qualifiantes pour les jeunes.

Proposition #10 - Développer un dispositif de **reconnaissance et de certification des compétences** liées à l'économie circulaire.

Proposition #11 - Développer des **programmes de recherche interdisciplinaire** consacrés aux incidences de l'économie circulaire sur le modèle d'affaires de l'entreprise et sur la chaîne de valeurs de ses métiers.

Proposition #12 - Soutenir les **réseaux et communautés d'experts** d'économie circulaire par des appels à projets publics visant notamment à favoriser la capitalisation des connaissances.

B. PROMOUVOIR LES ENTREPRISES ET LES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE INCLUSIVE

Proposition #13 - Créer un «**Lab de l'économie circulaire inclusive**» pour développer de nouveaux modes de production et de transmission de compétences, en particulier pour les publics peu qualifiés ou fragilisés.

Proposition #14 - Favoriser **l'engagement sur le long terme des entreprises** pour la formation aux métiers de l'économie circulaire en mobilisant des mécanismes incitatifs.

Proposition #15 - Rendre obligatoire, pour tous les marchés de collecte, de tri et de recyclage des déchets, une **clause sociale** prévoyant un niveau minimum de recours à des entreprises labellisées «entreprise solidaire d'utilité sociale» (ESUS).

Proposition #16 - Introduire dans les grilles de sélection des prestataires, publics et privés, un **critère de «mieux-disance»** liée au recours à l'économie circulaire inclusive.

Proposition #17 - Organiser un «**Forum national de l'économie circulaire**», journée annuelle de travail entre l'ensemble des acteurs concernés par l'économie circulaire pour favoriser l'émergence de solutions et d'engagements mutuels sur le thème de l'économie circulaire inclusive.

Proposition #18 - Faire de l'économie circulaire un facteur de **réduction des inégalités liées aux genres**, en favorisant les projets et les parcours de formation mobilisant une large part de femmes.

AXE 3 - FAIRE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE UN CATALYSEUR D'INCLUSION DANS TOUS LES TERRITOIRES

A. PROMOUVOIR LES BOUCLES LOCALES D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LES SYMBIOSES INDUSTRIELLES ET D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

Proposition #19 - Développer un cadre de promotion des **Symbioses Industrielles et d'Ecologie Industrielle et territoriale** et des boucles économiques locales à l'échelle d'un territoire.

Proposition #20 - Mettre en place des **mécanismes d'incitation pérenne** des acteurs à investir durablement dans des Symbioses Industrielles et d'Écologie Industrielle et territoriale et dans des boucles économiques locales à l'échelle d'un territoire.

B. INCITER LES COLLECTIVITÉS LOCALES À PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE INCLUSIVE

Proposition #21 - Inciter les **collectivités locales** à promouvoir l'économie circulaire inclusive, notamment par le biais de la **commande publique**.

Proposition #22 - Mandater les ministères de l'Éducation Nationale et de la Santé pour élaborer et diffuser un **«guide de bonnes pratiques»** en matière d'achats locaux.

Proposition #23 - Introduire systématiquement dans les **Contrats de Plan Etat-Région** un volet relatif au développement de l'économie circulaire.

Proposition #24 - Promouvoir les structures d'insertion en prévoyant pour les entités ayant une activité reconnue inclusive (associations, tiers lieux) un bonus dans la **grille tarifaire de rémunération des points de collecte**.

Proposition #25 - Favoriser les projets d'Économie circulaire inclusive et écologique dans la **reconversion de sites** appartenant aux collectivités locales.

Proposition #26 - Inciter le ministère de l'agriculture à mettre en place un dispositif de récupération par les acteurs des **maraudes sociales** auprès des agriculteurs des denrées dans les champs qui ne sont pas récoltées pour éviter le gaspillage à la source.

C. PROMOUVOIR LA CONSTRUCTION HORS SITE EN TANT QUE GÉNÉRATRICE D'EMPLOIS POUR DES PERSONNES PEU QUALIFIÉES SUR DES TERRITOIRES FRAGILISÉS

Proposition #27 - Favoriser le recours à la **construction hors site**, génératrice d'emplois pour des personnes peu qualifiées sur des territoires fragilisés bénéficiant notamment des matériaux (notamment le bois), à destination des bâtiments publics, en adaptant le Code des Marchés Publics sur les marchés de Fournitures et Travaux et le Code de la Construction.





AXE I : SE DONNER DE LA VISIBILITÉ SUR L'IMPACT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE SUR LES COMPÉTENCES, LES MÉTIERS ET L'EMPLOI

L'impact de l'économie circulaire sur les métiers, les emplois, est aujourd'hui encore mal connu, malgré les différents travaux déjà menés. Or, se donner de la visibilité est essentiel pour faciliter la prise de décision. Montrer l'ampleur des enjeux permettra de mieux anticiper pour tirer au mieux parti des opportunités, plutôt que de subir et de freiner.

L'ADEME a ainsi lancé deux études qui visent à évaluer les impacts en emploi de la mise en œuvre de scénarios prospectifs sur l'économie circulaire. L'une en Grand Est, circonscrit au périmètre du Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD). L'autre en région Hauts-de-France, qui porte sur quatre filières stratégiques de la Troisième Révolution industrielle : bâtiment, alimentation, textile et plasturgie.

L'enjeu de ces études est d'abord méthodologique. En effet, il s'agit de mettre au point une méthode (en adéquation avec les données disponibles) qui permet de définir le périmètre et les chaînes de valeur associées aux filières étudiées, ainsi qu'une méthode d'évaluation du contenu en emplois des filières à l'échelle régionale.

Les premiers résultats (provisoires) de ces études régionales montrent qu'on peut s'attendre à une baisse des emplois en lien avec la baisse des volumes de déchets traités dans certaines filières (ex : OMR, déchets inertes du BTP) à horizon 2030 et 2050, mais qui sera compensée par la création d'emplois dans d'autres secteurs (ex: biodéchets).

Proposition #1 - Mandater l'ADEME pour assurer une analyse plus systématique des impacts potentiels de l'économie circulaire sur l'emploi, les métiers et les compétences dans les secteurs privés et publics. L'objectif de cette analyse est de permettre aux pouvoirs publics d'avoir une réelle visibilité, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, sur la réalité des transformations liées à l'économie circulaire. La compréhension de ses potentiels impacts à prévoir et externalités positives à valoriser est une condition nécessaire à la préparation de réponses adéquates de politiques publiques. L'analyse de ces impacts pourrait notamment se faire en mandatant l'ADEME sur le sujet, pour travailler en lien direct avec les acteurs de terrain et les experts de l'écosystème de l'économie circulaire.

Il semble pertinent d'effectuer cette analyse sur le long terme (2025, 2030, voire 2040), en anticipant les impacts démographiques, migratoires, et l'évolution des technologies de rupture déjà apparues telles que l'IA et la blockchain, et en analysant le caractère délocalisable ou non de ces emplois, comme suggéré dans notre enquête publique.

Pour éviter d'éventuelles redondances ou «silos», de telles mesures sont aussi à envisager sous l'angle de la transition écologique au sens large.

En ce qui concerne les indicateurs et outils de mesure, il s'agit de s'appuyer sur l'existant (ex. norme «économie circulaire» de l'AFNOR) pour faire émerger, avec l'aide des institutions de référence sur le sujet (ADEME, INEC) des solutions s'imposant à l'échelle nationale.

Proposition #2 - Mobiliser les branches professionnelles pour mener des études thématiques (qualitatives et quantitatives) et formuler des plans d'action pour anticiper les effets potentiels de l'économie circulaire sur les métiers et les compétences. Cette mobilisation passerait notamment via les observatoires prospectifs des métiers et des qualifications (OPMQ) des branches professionnelles impactées (notamment transports, distribution, bâtiment, agriculture, manufacture...) pour mener notamment les travaux suivants :

- # Etude prospective concernant les évolutions de l'économie circulaire sur les métiers et compétences au sein des branches professionnelles concernées : métiers nouveaux et émergents, valorisation des compétences, reconversion des métiers en voie de disparition, impacts sur les parcours professionnels ;
- # Définition de référentiels métiers et des compétences ;
- # Mise en place d'une gestion des parcours, des emplois et des compétences (GEPPMM);
- # Mise en place par les branches professionnelles d'un dispositif de remontée terrain des initiatives existantes avec mesure d'impact systématique ;
- # Communication des passerelles et formations possibles aux professionnels concernés;
- # Actions d'information-communication/sensibilisation auprès des partenaires de la Branche et des tiers institutionnels publics et privés pour expliquer le potentiel disruptif de l'économie circulaire à anticiper ;
- # Éventuellement association des acteurs de l'écosystème à ces observatoires prospectifs, comme les TPE/PME , les chercheurs, et les observatoires des OPCOs comme suggéré dans notre enquête publique. Aujourd'hui le savoir se trouve principalement du côté des acteurs de l'écosystème, cela permettrait donc une diffusion de ce savoir aux branches concernées.

A titre d'exemple, dans sa note sur les emplois dans l'économie circulaire, l'ADEME cite le contrat de filière « Transformation et valorisation des déchets » , signé en janvier 2019 par la Confédération des métiers de l'environnement, FEDEREC et la FNADE, pour engager une profonde mutation vers le recyclage (valorisations matières et énergétiques) en accélérant notamment la robotisation des centres de tri. La filière va accompagner les travailleurs dans la mutation profonde des métiers et au regard des besoins de compétences accrues, notamment dans le numérique, dans le cadre d'un EDEC (Engagement Développement Emplois Compétences)¹.

Proposition #3 - Mettre en place un Observatoire national de l'économie circulaire inclusive, sous l'égide du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère du Travail, fédérant les différents acteurs publics et privés, en particulier les acteurs de terrain, **afin notamment de pérenniser l'analyse prospective des impacts de l'économie circulaire sur les emplois et les compétences et d'analyser les pratiques d'inclusion dans l'économie circulaire au sein des entreprises et des filières, par ex. pour comparer les modèles d'inclusion et promouvoir les modèles les plus performants.**

Pour éviter d'éventuelles redondances ou «silos», un tel Observatoire pourrait être élargi ou inclus au sein d'un Observatoire de la transition écologique au sens large.

¹ Cet EDEC prend la suite d'un exercice de prospective animé par France Stratégie, auquel a participé l'ADEME : « Vision prospective partagée des emplois et des compétences de la filière transformation et valorisation des déchets » (Rapport du Réseau Emplois Compétences, décembre 2018)





**AXE II : FAVORISER
L'INCLUSION ET LE
DÉVELOPPEMENT
DES EMPLOIS ET DES
COMPÉTENCES VERS LES
NOUVEAUX MÉTIERS DE
L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

Comme l'indique Romain Ferrari, président de la Fondation 2019, une optimisation des ressources peut constituer un formidable catalyseur d'emplois, à condition d'aller au-delà du recyclage, et d'intégrer toutes les boucles de l'économie circulaire comme la réparation ou l'allègement qui consiste à « faire mieux avec moins » : « pour 10 000 tonnes de déchets, si seulement 3 emplois sont nécessaires pour les incinérer, 30 le sont pour les recycler, et 300 pour les réparer ou les réutiliser ».

Néanmoins, Jean Château, Senior economist à la Direction de l'Environnement de l'OCDE, souligne que même si des politiques publiques sont mises en place pour soutenir l'économie circulaire, celles-ci devraient avoir un impact limité sur l'emploi dans les pays développés puisque limitées à un nombre restreint de secteurs et d'activités tels que la construction, l'alimentation ou l'extraction des métaux/minéraux (90% de l'utilisation des matières primaires ne concernent que 10% de l'emploi mondial). En revanche ces politiques pourraient avoir des conséquences importantes sur l'emploi dans les autres régions du monde, en particulier en Asie qui est le principal producteur de ressources naturelles et transformées, mais aussi de traitement des déchets, voire de recyclage. La transition vers une économie circulaire en Europe devrait ainsi selon lui entraîner de légères créations et relocalisations des emplois en Europe. Par ailleurs, ces emplois étant essentiellement peu qualifiés et peu créateurs de valeur, Jean Château nous alerte sur le risque que, pour des raisons de coût du travail, ils soient à terme remplacés par des robots.

Pierre Victoria, directeur du développement durable chez Veolia, s'inspire de l'exemple des agents de tri travaillant dans les déchetteries pour répondre à cette problématique. Alors que cet emploi semblait voué à disparaître, à mesure que les robots se montraient capables de reconnaître et de placer eux-mêmes les déchets au sein des bennes, les agents de tri sont en réalité appelés demain à devenir des contrôleurs de qualité, à la fois du travail et de la maintenance des machines, mais aussi des médiateurs, capables d'orienter les consommateurs vers les matières qu'ils peuvent réutiliser au sein de ces mêmes déchetteries. « On passe ainsi d'un métier à peu de valeur ajoutée à un métier à grande valeur ajoutée », résume Pierre Victoria.

L'enjeu des propositions ci-dessous est de favoriser l'impact de l'économie circulaire en faveur des classes moyennes et populaires, de lever les obstacles actuels et de faciliter les transitions professionnelles pour les travailleurs qui risquent de « perdre » à l'économie circulaire, en agissant à la fois sur l'offre de compétences (A) et sur la demande (B).

A. DÉVELOPPER LES ENSEIGNEMENTS ET LES FORMATIONS POUR SENSIBILISER LES ÉLÈVES ET FORMER LES PROFESSIONNELS, EN RÉPONSE AUX BESOINS À VENIR EN MATIÈRE DE COMPÉTENCES EN ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Proposition #4 - Mettre en place des enseignements et des ressources permettant à chaque élève de se former dès l'école primaire aux enjeux et aux pratiques de l'économie circulaire

La capacité à appréhender les enjeux de l'économie circulaire mériterait d'être considérée comme faisant partie du socle de base transmis aux citoyens par le système scolaire et de façon continue, ce qui implique de :

- # mettre en place un enseignement spécifique ainsi que des projets de sensibilisation à l'économie circulaire, ce dès l'école primaire (e.g. composteurs éducatifs, gestion des déchets alimentaires, initiative à la réparation de produits : le trio école-mairie-producteurs est primordial pour permettre une vraie démarche pédagogique basée sur le concret) ;
- # enrichir le socle commun de connaissances, de compétences et de culture sur ce sujet ;
- # développer (en lien avec le CNED et Canopé) des ressources et supports de formation permettant différents niveaux d'approche (initiation, approfondissement, expertise) ;

- # inciter à développer des enseignements et projets transverses autour des sujets d'économie circulaire, y compris dans les filières techniques et professionnelles ;
- # faciliter la distribution de badges numériques reconnaissant l'acquisition de compétences et/ou de connaissances liées aux apprentissages et aux expériences faites à l'école.

Proposition #5 - Ouvrir la possibilité pour des jeunes dès 14 ans d'effectuer des stages de découverte et d'initiation dans l'économie circulaire (par ex. de 2 à 4 voire 6 semaines, possiblement étalées sur 2 ans) afin de valoriser auprès d'eux l'image des métiers de l'économie circulaire et les aider à faire leur choix d'orientation professionnelle.

Cette proposition nécessite d'identifier des viviers de maîtres ou maîtresses de stage, comme suggéré dans notre enquête publique.

Proposition #6 - Développer les filières de formation professionnelle liées à l'économie circulaire, notamment au sein de lycées professionnels pour répondre aux besoins en compétences à venir, par exemple pour la filière émergente du traitement des biodéchets, car ils vont connaître une forte croissance au cours des prochaines années.

- # Développer la filière «économie circulaire» (aujourd'hui «Propreté de l'environnement urbain, collecte et recyclage») au niveau CAP car encore trop confidentielle (une seule en Ile-de-France par exemple) ;
- # Travailler sur la communication concernant ces filières, notamment auprès des CPE et conseillers d'orientation, pour redorer l'image des métiers de l'économie circulaire et attirer plus d'apprenants potentiels (l'économie circulaire peut en effet permettre d'améliorer l'attractivité de métiers aujourd'hui peu considérés, comme certains liés à la collecte et au tri posté des déchets, en les faisant évoluer vers des métiers plus orientés vers la création de matière et contribuant à la transition écologique et nécessitant des compétences renouvelées) ;
- # Intégrer une dimension technique (par exemple maintenance de machines) aux formations aux métiers de l'économie circulaire afin de les rendre plus qualifiantes et insérer les apprenants dans des métiers plus durables.
- # Associer les entreprises pourvoyeuses d'emploi, comme suggéré dans notre enquête publique.

Pour Jean Chateau, de l'OCDE, les emplois générés par l'économie circulaire ne devraient pas reposer sur des compétences nouvelles comme cela a pu être le cas pour l'économie numérique par exemple. Il sera plutôt question d'adapter le fonctionnement du système de formation/transition professionnelle que de modifier le système éducatif, même si certains métiers, dont celui d'agriculteur, qui pour être «circularisés», reposeront sur des compétences techniques plus pointues (réduction des pertes, recyclages énergétiques des déchets, optimisation des ressources hydriques par exemple).

Pour l'ADEME, tout l'enjeu est de sortir des plans de formation de masse pour affiner les besoins aux demandes. Face à des salariés peu qualifiés, il ne faut pas proposer de formations classiques, longues et en salles. Il faut plutôt valider leurs acquis professionnels. Les acteurs du recyclage ont ainsi créé cinq CQP (certificat de qualification professionnelle) pour professionnaliser leurs salariés et harmoniser les compétences. Autre avantage des CQP, une fois les acquis reconnus, la mobilité des agents est plus facile au sein de la branche professionnelle.

Une analyse plus approfondie des besoins par filière devrait ainsi permettre d'adapter ces propositions.

Proposition #7 - Intégrer l'économie circulaire parmi le « socle de formation » de toutes les écoles d'ingénieurs, de commerce, d'architecture, de la fonction publique et des universités, en particulier pour les métiers du bâtiment (ex : Construction Hors-Site) et agricoles (ex: biodéchets), par ex sur les incidences de l'économie circulaire sur la modèle d'affaires de l'entreprise et sur la chaîne de valeurs de ses métiers. Pour être efficace et pertinent dans son métier quel qu'il soit, il est important d'avoir une meilleure compréhension de l'économie circulaire.

Franck Aggeri, Professeur et chercheur à l'école des Mines de Paris, a témoigné, lors de la table ronde 2, de l'envie chez les plus jeunes d'être formés à l'économie circulaire, envie à laquelle a répondu la création d'une chaire «Mines urbaines», dédiée au recyclage des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE).

La réalisation de MOOCs sur l'économie circulaire a aussi été suggérée à plusieurs reprises dans notre enquête publique.

Proposition #8 - Développer et structurer un vivier de formateurs, notamment en ouvrant des postes à l'université (professeurs, maître de conférences, chercheurs). Par exemple, mettre en place un accompagnement de type «**Compagnons de l'économie circulaire**» sur le modèle des Compagnons pour la rénovation des Cathédrales en l'adaptant aux technologies nouvelles, pour aider les tiers-lieux de l'ESS (ex : Ressourceries) à enseigner les gestes métiers à des populations fragiles ou sous-qualifiées (travail du bois, du textile, de l'électronique,..). Pour mobiliser les populations peu qualifiées, développer un dispositif de **formation diplômante en ligne garantissant une employabilité à horizon un an**, en lançant un appel à projets public permettant à des acteurs de type Openclassrooms de répondre.

Dans ce même esprit de dissémination des connaissances au plus grand nombre, Sophie Gaudel, Secrétaire confédérale à la CFDT, a évoqué lors de son intervention l'émergence de nouvelles compétences et des savoir-faire écologiques et la possibilité, s'ils sont développés, de les exporter à l'international, pour ainsi « contribuer ainsi à une réduction globale des émissions à l'échelle de la planète ».

Proposition #9 - Inciter les collectivités locales à développer des activités liées à l'économie circulaire qui soient formatrices et qualifiantes pour les jeunes, de type AFEST action de formation en situation de travail. Ces activités seraient développées en partenariat avec des associations ou des entreprises en lien avec l'économie circulaire, comme suggéré dans notre enquête publique.

Proposition #10 - Développer un dispositif de reconnaissance et de certification des compétences liées à l'économie circulaire, notamment avec la *Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP)* et développer des badges numériques liés à ces compétences pour faciliter la reconnaissance des compétences existantes développées au sein des entreprises de l'ESS. Plusieurs formations sont déjà enregistrées à l'inventaire du RNCP, mais il n'existe pas encore à date de référentiel de compétences lié à l'économie circulaire.

Proposition #11 - Développer des programmes de recherche interdisciplinaire consacrés aux incidences de l'économie circulaire sur le modèle d'affaires de l'entreprise et sur la chaîne de valeurs de ses métiers, impliquant des organismes publics de recherche, des universités et des écoles d'ingénieurs et de commerce,.

Proposition #12 - Soutenir les réseaux et communautés d'experts d'économie circulaire par des appels à projets publics visant notamment à favoriser la capitalisation des connaissances.

B. PROMOUVOIR LES ENTREPRISES ET LES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE INCLUSIVE

Le rôle des entreprises, et des consommateurs, a été largement abordé par les intervenants lors du colloque. Jean-Paul Gaillard, Président de la Fédération Envie, a ainsi partagé un exemple d'entreprise apprenante, qui, il y a quelques années, grâce à une activité de rénovation de matériel médical, a pu montrer à la Sécurité sociale qu'il n'était pas toujours nécessaire d'acheter des équipements neufs à la charge de la collectivité. Ainsi, selon lui, c'est aux entreprises, qui se trouvent souvent en avance sur l'administration, de se montrer force de propositions.

L'exemple des joint-ventures sociales, liant des partenaires du secteur privé commercial à l'économie sociale et solidaire, a aussi été cité par Myriam Mesclon-Ravaud, directrice de projet à la DGEFP au ministère du travail, précisant que ces structures ne pouvaient exister et se développer que grâce à des investissements collégiaux et des partenariats avec des institutions, collectivités territoriales et entreprises privées. La directrice de Lemon Aide a cité l'exemple de Lemon Tri, start-up de l'économie sociale et solidaire, fondée en 2011, qui a développé une joint-venture sociale avec deux partenaires privés pour répondre à ses besoins importants en collecte et en conditionnement.

Proposition #13 - Créer un «Lab de l'économie circulaire inclusive» co-piloté par le ministère, les entreprises de l'économie circulaire et l'écosystème d'innovation de l'économie circulaire. L'enjeu est d'utiliser la nécessité d'innover dans les modèles d'économie circulaire **pour développer de nouveaux modes de production et de transmission de compétences, en particulier à destination des publics peu qualifiés ou fragilisés** pour lesquelles les modes de transmission traditionnels sont peu efficaces. Par exemple, le Lab pourrait :

- # mettre en place des parcours inclusifs mixtes avec une éventuelle adaptation des contrats d'insertion pour lever les freins opérationnels à l'emploi spécifiques aux métiers de l'économie circulaire, tout en créant les bons facteurs de rétention et en mutualisant les coûts de l'insertion ;
- # valider comme actions de formation les dispositifs et expérimentations (FEST, etc) connus pour favoriser le développement des compétences en matière d'économie circulaire ;
- # incubé des start ups pour faciliter le développement de nouvelles offres et activités en matière d'économie circulaire, notamment inclusives.

Pour éviter d'éventuelles redondances ou «silos», un tel Lab pourrait être élargi ou inclus au sein d'un Lab de la transition écologique au sens large.

Proposition #14 - Favoriser l'engagement sur le long terme des entreprises pour la formation aux métiers de l'économie circulaire en mobilisant des mécanismes incitatifs, qui prévoient autant que possible des modalités innovantes de production et de transmission de compétences. A l'image des secteurs avec de forts besoins de recrutements, où les entreprises financent et perçoivent des réductions de charges patronales qui baissent en proportion du taux d'emplois inclusifs réellement créés et pérennisés.

Les entreprises concernées seraient associées à l'Observatoire nationale de l'économie circulaire inclusive, et des mesures d'évaluation (audits par exemple) pourraient être définies, comme suggéré dans notre enquête publique.

Proposition #15 - Rendre obligatoire, pour tous les marchés de collecte, de tri et de recyclage des déchets, une clause sociale prévoyant un niveau minimum de recours à des entreprises labellisées «entreprise solidaire d'utilité sociale» (ESUS) (par ex. entre 5% et 10%).

L'Etat, via le plan national d'action pour l'achat public durable 2015-2020, s'est fixé pour objectif pour 2020 de passer au moins 25 % de marchés comprenant au moins une clause sociale. Or malgré les efforts entrepris depuis plus de dix ans seuls 8,6% des marchés contenaient des clauses sociales en 2016, soit à peine le tiers de l'objectif pour 2020, ce qui appelle une politique volontariste en la matière.

En rendant obligatoire une clause relative à l'emploi d'insertion pour les marchés liés à la prévention et la gestion des déchets passés par les éco-organismes, [le projet de loi sur l'économie circulaire actuellement examiné par le Parlement](#)¹ participe de la réalisation de cet objectif ambitieux. Pour tendre encore davantage vers cet objectif, nous proposons d'élargir le champ des acteurs visés par cette obligation aux personnes publiques et privées pour les marchés liés à la prévention ou à la gestion des déchets dont le montant excède un certain seuil défini par décret.

L'économie circulaire, et tout particulièrement toute l'activité liée aux déchets visée par cet amendement, constitue en effet un vivier d'emplois non délocalisables et une opportunité majeure pour développer l'emploi peu qualifié et l'insertion dans tous les territoires. Les entreprises de l'économie sociale et solidaire sont historiquement très actives dans le champ du réemploi, de la collecte, du tri et du recyclage des déchets. Or elles emploient une forte proportion de personnes non ou peu qualifiées. Leur réserver une part des marchés liés à la gestion des déchets permettrait ainsi d'élargir leur action d'inclusion sociale. Et ce d'autant plus que l'évolution du secteur, au gré des progrès technologiques, présente une forte opportunité de montée en compétences pour ces personnes (digitalisation, maintenance technique, etc.).

Les intervenants ont réagi favorablement à cette proposition. Pour Sylvie Scalabre, directrice de Lemon Aide, une clause sociale serait un accélérateur pour permettre aux entreprises de l'inclusion de faire leurs preuves et de se défaire des inquiétudes sur leur taille. Il a aussi été suggéré qu'il serait nécessaire de faire figurer dans chaque appel d'offre le modèle choisi de montée en compétences avant de garantir les modèles d'apprentissage dispensés. Un panel de solutions pourrait être ouvert dans le cas des clauses, qui permettrait d'employer sous différentes formes : sous-traitance ou emploi direct.

Proposition #16 - Introduire dans les grilles de sélection des prestataires, publics et privés, un critère de «mieux-disance» liée au recours à l'économie circulaire inclusive, afin de favoriser le recours à l'économie circulaire et aux prestataires favorisant l'inclusion.

Proposition #17 - Organiser un «Forum national de l'économie circulaire», journée annuelle de travail entre l'ensemble des acteurs concernés par l'économie circulaire (Etat, collectivités locales, entreprises et start ups, acteurs de l'ESS, partenaires sociaux, experts) **pour favoriser l'émergence de solutions et d'engagements mutuels sur le thème de l'économie circulaire inclusive.**

Proposition #18 - Faire de l'économie circulaire un facteur de réduction des inégalités liées aux genres en favorisant les projets et les parcours de formation mobilisant une large part de femmes², par exemple par des appels à projets publics destinés à l'économie circulaire, accordant un poids important à la place des femmes. Il s'agit en effet de capitaliser sur leur présence significative dans les secteurs de l'ESS et de l'économie de partage, deux secteurs clefs pour accélérer l'économie circulaire.

1 Article 8

2 A l'image par exemple d'un projet comme «Right to repair» porté par l'Institut Catholique de Lille : parcours expérientiel permettant, par la mise en situation de réussites, de réveiller et révéler les «talents cachés» des publics fragilisés pour qu'ils deviennent des «talents vivants», acteurs de leur vie et artisans d'une société durable. Ils ciblent des personnes ayant des freins à l'accès aux nouveaux emplois, personnes non diplômées, chômeurs de longue durée, en particulier les femmes et les jeunes des QPV.



**AXE III : FAIRE DE
L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
UN CATALYSEUR
D'INCLUSION DANS TOUS
LES TERRITOIRES**

L'enjeu de l'émergence de filières économiques locales liées à l'économie circulaire a été souligné par de nombreux intervenants, qui par ailleurs, ont mis en lumière les freins actuels au développement de l'économie circulaire.

Stéphane Gérard, directeur des ressources humaines du groupe Paprec, a ainsi souligné que les entreprises en transition avaient besoin de différents coups de pouce pour se développer.

Cécile Désaunay, directrice d'études de Futuribles, a de plus souligné le déséquilibre encore irrésolu entre l'offre de produits et de matériaux recyclés ou réparés et la demande, des normes empêchant encore le réemploi de certains matériaux, par crainte de leur qualité. Cécile Désaunay a bien rappelé à ce sujet qu'il ne fallait pas omettre les nouveaux risques dont l'économie circulaire peut également être porteuse, en particulier aux yeux du politique, notamment le contact de ces nouveaux travailleurs avec des matières ou matériaux. Elle a ainsi invité le législateur à se montrer proactif sur la question, en établissant de nouvelles normes, tout comme en incitant à la confiance en ces nouveaux produits, plus écologiques et générateurs d'emplois, par des appels d'offres publics ; ou en pénalisant à l'inverse les activités qui ne prennent pas en compte le recyclage de leurs déchets ou la durée de vie de leurs produits : le déploiement d'un levier existant, la taxe carbone sur ces producteurs relativement plus nocifs pour l'environnement, pourrait constituer une solution. Enfin, Cécile Désaunay a invité l'audience à se placer du côté du consommateur, en soulignant que si un changement de mentalité plus large doit avoir lieu, celui-ci ne pourra se mettre en place qu'à partir du moment où le consommateur lui-même y trouvera son intérêt. Il demeure malheureusement aujourd'hui plus aisé et rentable pour un consommateur de racheter un produit, plutôt que de le faire réparer, a-t-elle souligné, illustrant ces propos par l'activité de réparation, qui pourrait être, comme on l'a vu, parmi les plus génératrices de ces nouveaux emplois promis par l'économie circulaire, alors qu'elle est à l'heure actuelle en décroissance.

Sur cette thématique de la réparabilité des matériaux, et pour favoriser ainsi l'émergence des filières de réparation locales, M. Thomas Lesueur, Commissaire général au développement durable et délégué interministériel au développement durable, a recommandé, lors de son intervention dans la table ronde 3, de rendre l'indice de réparabilité des objets de consommation plus visible afin que le consommateur informé devenu «consomm'acteur» puisse choisir potentiellement un objet plus cher mais plus «réparable».

Nos propositions ci-dessous ont pour but de promouvoir l'économie circulaire **locale**.

A. PROMOUVOIR LES BOUCLES LOCALES D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LES SYMBIOSES INDUSTRIELLES ET D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

Proposition #19 - Développer un cadre de promotion des Symbioses Industrielles et d'Écologie Industrielle et territoriale et des boucles économiques locales à l'échelle d'un territoire, afin d'éviter de «réinventer la roue» et accélérer le déploiement de solutions éprouvées (à l'image des symbioses industrielles de Grande Synthe ou de la CCI Maine et Loire ou, à l'international, de Kalundborg au Danemark), pour favoriser le réemploi des ressources et la valorisation des déchets tout en créant des poches de vitalité territoriale pour l'emploi. Il pourrait à cette fin être pertinent de **mandater un acteur public à l'échelle nationale** pour en particulier :

1. **Recenser les boucles circulaires locales et les symbioses industrielles existantes** de recyclage, reconditionnement, réparabilité ou de réemploi qui fonctionnent (ex : méthanisation des déchets organiques) - et **identifier les modèles pertinents**, notamment ceux viables sur le plan économique ;
2. **Réaliser une étude d'impact, de faisabilité et de viabilité**, pour déterminer une **maille géographique pertinente pour réaliser une analyse du tissu économique local et identifier les activités structurantes** nécessaires à la mise en place d'un **modèle de Symbiose industrielle** et d'Écologie Industrielle Territoriale

Un **benchmark** pourra être fait pour avoir un retour d'expérience des villes françaises ou étrangères ayant adopté ces modèles ou des modèles s'en inspirant (ex : Kalundborg et CCI Maine et Loire, voir annexe).

3. **Définir leur modèle de déploiement et les diffuser pour inciter les acteurs locaux à développer de telles boucles locales ;**
4. **Lancer des appels à projets pour accompagner et faciliter ce déploiement ;**
5. **Faciliter la mise en place et l'animation d'un réseau horizontal d'acteurs locaux partageant des pratiques** (et le cas échéant, proposer des services d'accompagnement aux acteurs locaux pour les aider à réussir la mise en place de leurs projets), et favoriser cette mise en place par des consultations citoyennes.

Comme le précise déjà la feuille de route de l'économie circulaire, il est souhaitable de mettre à profit la dynamique French Impact au service de l'économie circulaire, en lançant un appel à projets « French Impact Économie Circulaire » pour faire des initiatives locales innovantes des solutions opérationnelles à développer au niveau national.

Proposition #20 - Mettre en place des mécanismes d'incitation pérenne des acteurs à investir durablement dans des Symbioses Industrielles et d'Ecologie Industrielle et territoriale et des boucles économiques locales à l'échelle d'un territoire, par exemple via

- # un cadre fiscal allégé type «Crédit d'impôt inclusion» sur le modèle du Crédit d'impôt recherche,
- # des subventions publiques, à l'instar de subventions Bpifrance sanctuarisées pour l'économie inclusive, ayant un double impact écologique et social, par ex. promouvoir des technologies novatrices de type ORC (cycle organique de Rankine) : réutilisation de la chaleur fatale issue des usines ou des pots d'échappement véhicules,
- # un volet «développement des compétences pour les boucles locales, EIT et symbioses industrielles» dans le Plan d'investissement des compétences porté par le Ministère du Travail.

B. INCITER LES COLLECTIVITÉS LOCALES À PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE INCLUSIVE

Proposition #21 - Inciter les collectivités locales à promouvoir l'économie circulaire inclusive, notamment par le biais de la commande publique

1. **Sensibiliser à voire former les responsables des achats de toutes les collectivités et établissements publics locaux (ex. écoles) à l'économie circulaire** afin de favoriser les boucles locales et donc l'emploi de proximité, et ouvrir les manifestations concernées aux acteurs du privé ;
2. **Inciter les acheteurs publics à intégrer dans leurs cahiers des charges un clause concernant les produits issus de réparation auprès d'acteurs de l'ESS et de matériaux recyclés** (30 % minimum sur la totalité des produits publics achetés quand les filières de réparation et réemploi existent) ;

Ainsi, Mme Valérie Fayard, Déléguée générale adjointe d'Emmaüs France, a soutenu, lors de son intervention dans la table ronde 3, que pour permettre à la Fondation Emmaüs de continuer ses activités de lutte contre la pauvreté, de réinsertion des personnes et de réemploi des matériaux, il s'agirait pour l'Etat de mettre moins l'accent sur le recyclage et la gestion des déchets, et plus sur le réemploi des matières dans les filières de l'ESS. A l'heure d'aujourd'hui, le gros du financement des filières environnementales va au recyclage et aux déchets, et non au réemploi, avec un bilan mitigé : selon l'ADEME, sur 37 millions de tonnes de déchets, sur lesquelles 9 millions seraient susceptibles d'être réemployées, seules 900.000 tonnes sont effectivement réemployées. En effet, si 5% des éco-contributions que les fabricants et producteurs reçoivent allaient vers le réemploi dans les

territoires, cela permettrait de créer une dizaine de milliers d'emploi. Cette mesure permettrait de donner une « vraie dimension sociale à cette loi de transition écologique ».

- 3. Inciter les collectivités territoriales à favoriser l'économie de la fonctionnalité** (abonnement à l'usage, location, partage de produits ou de machines) auprès des habitants en subventionnant des plateformes d'échange, d'usage partagé ou de location de produits.

M. François-Michel Lambert, président fondateur de l'Institut National de l'économie circulaire, a mentionné la question « incontournable » des ressources limitées de la planète et la nécessité de mieux les partager (via l'économie de la fonctionnalité) mais aussi d'en intensifier l'usage. C'est pourquoi il invite à gérer les besoins des territoires de façon différenciée en fonction des ressources disponibles. En parallèle, il faut selon lui réussir à traiter les grandes quantités de données instantanées, fiables et certifiées, notamment grâce à la blockchain, afin de réussir à mieux les utiliser.

Proposition #22 - Mandater les ministères de l'Éducation Nationale et de la Santé pour élaborer et diffuser un « guide de bonnes pratiques » en matière d'achats locaux (pour les écoles et pour les hôpitaux).

Proposition #23 - Introduire systématiquement dans les Contrats de Plan Etat-Région un volet relatif au développement de l'économie circulaire, avec un focus sur les territoires les plus vulnérables et sur le développement de l'emploi.

• **Ville de Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes)**

Gilles Perole, adjoint à l'éducation et à l'enfance à la mairie de Mouans-Sartoux :

« Un gaspillage alimentaire diminué de 80 % dans notre cantine »

« La cantine de Mouans-Sartoux s'est fixé pour objectif une alimentation respectueuse de la santé et de l'environnement. Chaque jour elle sert des repas 100 % bio sans surcoût. La recette : une diminution de 80 % du gaspillage alimentaire, soit une économie de 0,20 € par repas en passant de 147 g à 30 g de gaspillage par enfant juste en cessant de se référer aux grammages recommandés. Les portions sont individualisées au souhait de l'enfant, les restes pesés par plat quotidiennement pour évaluer, pour chaque recette, la juste quantité à cuisiner. Au self, des entrées servies en petite ou grande portion, des fruits par quartiers.... Avec la régie municipale agricole qui produit 25 tonnes par an de légumes pour la cantine nous avons créé 3 emplois locaux et diminué également le gaspillage à la source en cuisinant toute la production sans calibrage ou tri. »

Source: 50 mesures pour une économie 100% circulaire

Proposition #24 - Promouvoir les structures d'insertion en prévoyant pour les entités ayant une activité reconnue inclusive (associations, tiers lieux) un bonus dans la grille tarifaire de rémunération des points de collecte, pour la collecte des déchets et leur acheminement jusqu'au centre de tri.

Proposition #25 - Favoriser les projets d'Économie circulaire inclusive et écologique dans la reconversion de sites appartenant aux collectivités locales (par exemple ceux issus de la vente des anciennes bases militaires comme le Plateau de Freskaty en Moselle), en incitant par la mise en place d'un Fonds (par exemple porté par la Caisse des Dépôts) à ce qu'une partie de l'activité future (ex : vente du foncier) soit dédiée à des projets de transition écologique et solidaire. Ces initiatives auraient pour objectif de maintenir le

capital environnemental et social du site. A titre d'exemple, ces lieux pourraient accueillir des initiatives en alimentation durable et inclusive permettant le décroisement social et la réinsertion professionnelle des plus fragiles, telles que «Les petites cantines»(concept développé dans plusieurs villes où chaque convive paye ce qu'il peut et est incité à adhérer à une association) ou le Café Fauve de l'Ecoparc en Lorraine (association qui accompagne des personnes éloignées de l'emploi à devenir des cuisiniers professionnels) ou bien encore des organismes de réparation d'objets.

Proposition #26 - Inciter le ministère de l'agriculture à mettre en place un dispositif de récupération par les acteurs des Maraudes sociales auprès des agriculteurs des denrées dans les champs qui ne sont pas récoltées pour éviter le gaspillage à la source. Ces maraudes pourraient employer des personnes fragilisées subventionnées par les acteurs de la filières agricoles (ex FNSEA ..)

Parallèlement, la loi actuelle fait payer la TVA aux entreprises qui donnent leurs invendus à une entreprise non-reconnue d'utilité publique, mais pas aux entreprises qui détruisent ces mêmes invendus. Il pourrait être opportun d'étendre les critères d'éligibilité pour qu'une association soit considérée d'utilité publique et rendre plus facile le don d'invendus.

C. PROMOUVOIR LA CONSTRUCTION HORS SITE EN TANT QUE GÉNÉRATRICE D'EMPLOIS POUR DES PERSONNES PEU QUALIFIÉES SUR DES TERRITOIRES FRAGILISÉS

Proposition #27 - Favoriser le recours à la construction hors-site, génératrice d'emplois pour des personnes peu qualifiées sur des territoires fragilisés bénéficiant notamment des matériaux (notamment le bois), à destination des bâtiments publics en adaptant le Code des Marchés Publics sur les marchés de fournitures et travaux et le Code de la Construction.

La construction hors site favorise le passage d'une économie linéaire peu productive et de moins en moins qualitative (construction en silos d'un chantier : Maîtrise d'ouvrage, MOE, BET, entreprises,...) à une économie circulaire (Conception/fabrication intégrée dans un processus de préfabrication modulaire basée sur des modes opératoires industrialisés et sur le numérique).

La construction utilise plus de la moitié des ressources de la planète et génère un des flux de déchets les plus importants au monde. La construction hors site («off-site building») permet d'améliorer la productivité de la construction. Il s'agit de pré-fabriquer, produire industriellement dans des ateliers ou des usines, des éléments de plus ou moins grande taille, avec un niveau de finition avancée, qui seront transportés et assemblés rapidement sur le chantier. L'objectif étant notamment de permettre d'employer des personnels fragilisés, encadrés comme dans une usine industrielle (ce qui est impossible sur un chantier dans la plupart des cas) en leur apprenant un métier tout en revitalisant des territoires.

La Construction Hors Site contribue ainsi à :

- # **créer des emplois qualifiés localement** dans des **territoires fragilisés bénéficiant néanmoins de ressources capacitaires éligibles au modulaire** (ex : Filières bois). Grâce à la fabrication en usine, il est possible **de créer un vivier de main-d'œuvre qualifiée professionnalisée grâce à un encadrement** qui n'existe plus sur les chantiers du bâtiment conventionnels (main- d'œuvre qualifiée partie à la retraite) ;
- # favoriser l'accès à **ces emplois aux femmes** : pénibilité amoindrie par le recours à la robotique et à l'usage du numérique ;

- # **diminuer la pénibilité des chantiers liée à l'éloignement entre le lieu de travail et le foyer familial**, pour les ouvriers souvent logés en camping la semaine loin de leur famille ;
- # **faciliter l'accès à des logements dignes** rapidement grâce aux durées de chantiers qui sont divisées par deux, pour de nombreuses familles ou pour des associations accueillant des migrants ;
- # **préserver l'environnement** : réemploi des modules, réutilisation des déchets et chutes, meilleure gestion des stocks de matériaux (moins de pertes), réduction du transport à la livraison du module final, suppression des dépôts sauvages de déchets de chantiers, traçabilité des modules assemblés et désassemblés pour réutilisation dans le temps permise par la Blockchain, diminution des nuisances pour les riverains, etc.. Les nouveaux acteurs de la Construction Hors Site pourraient créer par ailleurs, avec le soutien des collectivités locales, des sites internet de type « Le BonCoin des matériaux » permettant d'échanger des matériaux de réutilisation entre professionnels et particuliers, ou favoriser leur acquisition grâce à un coût modeste pour les personnes défavorisées par le recours à des monnaies locales sur les territoires.

Nous proposons ainsi de :

1/ Adapter **les modes de consultation des marchés aux constructions alternatives** :

- **Compléter** les dispositifs législatifs existants (Loi MOP (Maîtrise d'ouvrage publique, Loi Elan avec des contrats de type PPP ou contrat global de performance) pour lever le frein lié à la segmentation des métiers (architectes et bureaux études en amont et entreprises choisies ensuite) en proposant un dispositif en « structure intégrée », des entreprises au plus tôt dès la conception pour permettent de tirer notamment tous les avantages du BIM (modélisation des données du bâtiment) ;
- **Faire évoluer les échéanciers de paiements notamment des promoteurs ou des villes** pour s'adapter aux délais de préfabrication plus courts et à la nécessité pour les entreprises de la construction hors site d'acheter tous les matériaux au début du projet.

2/ Favoriser les constructions éligibles au modulaire y compris sur plusieurs étages, en faisant évoluer la réglementation pour utiliser des matériaux moins impactant pour l'environnement (bois à la place du béton, terres...) et créer un service dédié (à l'exemple du BOPAS en Angleterre) au MTES pour les structures non traditionnelles afin d'évaluer la faisabilité des opérations et dialoguer avec les compagnies d'assurance pour intégrer ces nouveaux modèles dans leurs dispositifs.

3/Pour les acteurs de la filière, il s'agira de :

- **Inciter les acteurs du bâtiment à consacrer 5% de leur part R&D** à la construction hors site pour améliorer les pratiques existantes vers des méthodes à moindre impact environnemental.
- **Financer des modes d'apprentissage** de Construction Hors Site dans un **Campus itinérant dans les territoires sur le modèle des Compagnons et en montant** par exemple **un partenariat avec** Offsite Management School en Angleterre, et des acteurs français qui ont déjà développé des **modules de elearning**, ou bien encore proposer à des acteurs de **type Openclassroom des modules dédiés**.



ANNEXES

A - PROPOSITION D'AMENDEMENT AU PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

A l'heure où le Parlement examine en première lecture le projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, il importe en de saisir l'occasion de ce projet de loi pour **surmonter l'opposition souvent perçue par nos concitoyens entre la transition écologique et la justice sociale.**

Dans cette perspective, le développement de **l'économie circulaire** doit devenir une **source d'opportunités économiques sur tous les territoires, en particulier pour les publics peu qualifiés** ou en risque de déqualification.

Le projet d'article L. 541-10-4 du code de l'environnement rend obligatoire une clause relative à l'emploi d'insertion pour les marchés liés à la prévention et la gestion des déchets passés par les éco-organismes. Cette proposition d'amendement élargit cette clause sociale pour ces marchés à tous les opérateurs publics :

- # Aujourd'hui moins de 10% des marchés publics comprennent une clause sociale alors que l'Etat s'est fixé un objectif de 25% pour 2020 (cf. Plan national d'action pour l'achat public durable 2015-2020) ;
- # L'économie circulaire, et tout particulièrement toute l'activité liée aux déchets, constitue un vivier d'emplois non délocalisables et une opportunité à saisir pour développer l'emploi peu qualifié et l'insertion dans tous les territoires ;
- # Les entreprises de l'économie sociale et solidaire sont historiquement très actives dans le champ du réemploi, de la collecte, du tri et du recyclage des déchets. Or elles emploient une forte proportion de personnes non ou peu qualifiées. Leur réserver une part des marchés liés à la gestion des déchets permettrait d'élargir leur action d'inclusion sociale. Et ce d'autant plus que l'évolution du secteur, au gré des progrès technologiques, présente une réelle opportunité de montée en compétences pour ces personnes (digitalisation, maintenance technique, etc.).
- # L'Etat, via le plan national d'action pour l'achat public durable 2015-2020, s'est fixé pour objectif pour 2020 d'au moins 25 % de marchés passés comprenant au moins une clause sociale. Or malgré les efforts entrepris depuis plus de dix ans seuls 8,6% des marchés contenaient des clauses sociales en 2016, soit à peine le tiers de l'objectif pour 2020, ce qui appelle une politique volontariste en la matière.

En rendant obligatoire une clause relative à l'emploi d'insertion pour les marchés liés à la prévention et la gestion des déchets passés par les éco-organismes, l'article 8 alinéa 77 du projet de loi participe de la réalisation de cet objectif ambitieux. Pour tendre davantage vers cet objectif, **il est proposé d'élargir le champ des acteurs visés par cette obligation aux personnes publiques pour les marchés liés à la prévention ou à la gestion des déchets dont le montant excède un certain seuil défini par décret.**

L'économie circulaire, et tout particulièrement toute l'activité liée aux déchets visée par cet amendement, constitue en effet un vivier d'emplois non délocalisables et une opportunité majeure pour développer l'emploi peu qualifié et l'insertion dans tous les territoires.

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire sont historiquement très actives dans le champ du réemploi, de la collecte, du tri et du recyclage des déchets. Or elles emploient une forte proportion de personnes non ou peu qualifiées. Leur réserver une part des marchés liés à la gestion des déchets permettrait ainsi d'élargir leur action d'inclusion sociale. Et ce d'autant plus que l'évolution du secteur, au gré des progrès technologiques, présente une forte opportunité de montée en compétences pour ces personnes (digitalisation, maintenance technique, etc.).

PROJET DE LOI RELATIF RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

AMENDEMENT N°

présenté par

XXXX

ARTICLE 8

Alinéa 77

Au paragraphe I de l'article L. 541-10-4 du code de l'environnement, après les mots «Lorsque l'éco-organisme», ajouter les mots «, ou tout autre personne publique pour les marchés dont le montant excède un seuil fixé par décret».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet d'article L. 541-10-4 du code de l'environnement rend obligatoire une clause relative à l'emploi d'insertion pour les marchés liés à la prévention et la gestion des déchets passés par les éco-organismes. Cet amendement élargit cette clause sociale pour ces marchés à tous les opérateurs publics :

- # Aujourd'hui moins de 10% des marchés publics comprennent une clause sociale alors que l'Etat s'est fixé un objectif de 25% pour 2020 (cf. Plan national d'action pour l'achat public durable 2015-2020) ;
- # L'économie circulaire, et tout particulièrement toute l'activité liée aux déchets, constitue un vivier d'emplois non délocalisables et une opportunité à saisir pour développer l'emploi peu qualifié et l'insertion dans tous les territoires ;
- # Les entreprises de l'économie sociale et solidaire sont historiquement très actives dans le champ du réemploi, de la collecte, du tri et du recyclage des déchets. Or elles emploient une forte proportion de personnes non ou peu qualifiées. Leur réserver une part des marchés liés à la gestion des déchets permettrait d'élargir leur action d'inclusion sociale. Et ce d'autant plus que l'évolution du secteur, au gré des progrès technologiques, présente une réelle opportunité de montée en compétences pour ces personnes (digitalisation, maintenance technique, etc.).

Il importe de saisir l'occasion de ce projet de loi pour surmonter l'opposition souvent perçue par nos concitoyens entre la transition écologique et la justice sociale et faire de l'économie circulaire une source d'opportunités économiques sur tous les territoires, en particulier pour les publics peu qualifiés.

B - PRÉSENTATION DES INTERVENANTS ET SYNTHÈSE DES TABLES RONDES

TABLE RONDE 1 : «QUEL IMPACT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE SUR L'EMPLOI ET LES COMPÉTENCES ?»

				
Pierre Victoria Directeur du Développement Durable Veolia	Cécile Désaunay Directrice d'études Futuribles	Fabrice Bonnifet Président du C3D, Directeur du Dév. durable et QSE, Groupe Bouygues	Sophie Gaudoul Responsable Développement Durable CFDT	Romain Ferrari Président Fondation 2019
				



Pierre Victoria est diplômé de Sciences Po Paris, (Section économie - finances) et titulaire d'une maîtrise du droit des affaires de l'Université Paris X. Il est directeur du développement durable de Veolia depuis 2012. A été élu pendant 12 ans au niveau local et régional. Député à l'Assemblée Nationale de 1991 à 1993 en remplacement de Jean-Yves Le Drian. Il préside le Groupe de travail «entreprise responsable» à la Fondation Jean Jaurès. Il est professeur associé à Science Po Rennes où il est en charge d'un cours sur "entreprise et société". Pierre Victoria a été membre du conseil d'administration de Veolia de 2014 à 2018 en tant que représentant des salariés.



Cécile Désaunay est spécialiste des questions de consommation et de modes de vie. Directrice d'études prospectives pour Futuribles, centre indépendant de prospective analyses et réflexions prospectives sur les évolutions des modes de consommation et des modèles économiques.



Fabrice Bonnifet est le Directeur Développement Durable & QSE (Qualité-Sécurité-Environnement) du Groupe Bouygues, il a pour mission d'animer et de coordonner la démarche développement durable du Groupe Bouygues. Pour cela, il participe en appui des managers à l'évolution des modèles économiques des unités opérationnelles, il pilote des projets transverses associés notamment à la stratégie : énergie & carbone, ville durable, achats responsables, économie circulaire et de la fonctionnalité... Il assure également le reporting extra-financier et le dialogue avec les parties prenantes du Groupe. Enfin il anime la filière QSE/DD du Groupe et organise des séminaires d'auto-évaluations (EFQM/ISO 26000) et des formations à l'attention des managers sur le thème de la reconfiguration des systèmes de management pour tendre vers des modèles d'entreprises contributives. <https://entreprisecontributive.blog/>. Il est également Président du Collège des Directeurs du développement durable (C3D) et Administrateur de The Shift Project. Fabrice est ingénieur du Conservatoire des Arts et Métiers et il enseigne à l'Université de Paris Dauphine dans le Master Développement Durable & Organisations, à l'ENSAM et l'ESTP dans le Mastère Spécialisé Habitat & Construction durables.



Sophie Gaudel est Secrétaire confédérale à la CFDT (Service Économie et Société), porte-parole de la CFDT dans le cadre du dialogue environnemental depuis 2007. Elle est membre du Conseil National de la Transition Écologique. Elle coordonne des actions syndicales sur plusieurs thématiques de la transition écologique et solidaire (ex : air, économie circulaire, achats responsables, mobilités durables...)



Romain Ferrari, à la tête d'une entreprise familiale, est également président de la Fondation 2019 qu'il a créée voilà huit ans pour promouvoir les grands principes d'une économie vertueuse et respectueuse de la planète.²²

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

S'il est une perspective admise par les cinq participants à cette table ronde inaugurale, c'est bien la vocation de l'économie circulaire à générer emplois et compétences dans les années à venir. En 2018, lorsque le Premier ministre Edouard Philippe avait annoncé une feuille de route pour favoriser cette économie peu consommatrice en ressources, qui minimise la production de déchets et assure le recyclage des produits, c'est le nombre de 300 000 emplois créés qui avait été évoqué. Les travaux prospectifs de l'Union européenne en la matière tablaient eux sur la possibilité d'en faire advenir près de 600 000.

C'est d'abord sur cet aspect quantitatif, qui donne bien la mesure de l'enjeu, que sont revenus les intervenants. Romain Ferrari, Président de la Fondation 2019, a montré, comment une optimisation des ressources pouvait constituer un formidable catalyseur d'emplois, à condition d'aller au-delà du recyclage, et d'intégrer toutes les boucles de l'économie circulaire comme la réparation ou l'allègement qui consiste à « faire mieux avec moins ». Pour 10 000 tonnes de déchets, si seulement trois emplois sont nécessaires pour les incinérer, trente le sont pour les recycler, et trois cents pour les réparer ou les réutiliser. « Les leviers de création d'emplois sont énormes », a résumé Romain Ferrari, tout en rappelant le bénéfice environnemental qu'il est possible d'en tirer: « faire doubler la durée d'usage d'un bien, c'est diviser par deux l'impact environnemental de sa mise sur le marché ». Bien sûr, au-delà de ces métiers déjà connus, qui ne demandent qu'à être davantage valorisés, de nouveaux, qui devraient être impulsés par une dynamique territoriale, car non-délocalisables, sont également en train de naître. C'est ce qu'a rappelé Sophie Gaudeul, Responsable développement durable à la CFDT, d'après une étude qualitative menée par le syndicat, avant de les égrener : qualicien des produits en fin de vie, spécialiste des effluents, spécialiste en logistique inverse...

A les entendre ainsi nommés, on comprend également, au-delà de leur massification, le gain qualitatif de ces nouveaux emplois, ce qui a bien été souligné par Pierre Victoria, Directeur du Développement durable chez Veolia. L'exemple des agents de tri travaillant dans les déchetteries est à cet égard édifiant : alors que cet emploi semblait voué à disparaître, à mesure que les robots se montraient capables de reconnaître et de placer eux-mêmes les déchets au sein des bennes, les agents de tri sont en réalité appelés demain à devenir des contrôleurs de qualité, à la fois du travail et de la maintenance des machines, mais aussi des médiateurs, capables d'orienter les consommateurs vers les matières qu'ils peuvent réutiliser au sein de ces mêmes déchetteries. « On passe ainsi d'un métier à peu de valeur ajoutée à un métier à grande valeur ajoutée », a résumé l'ancien député. De nouvelles compétences et des savoir-faire écologiques, qui, s'ils sont développés, pourraient s'exporter à l'international, « et contribuer ainsi à une réduction globale des émissions à l'échelle de la planète », a ajouté Sophie Gaudeul.

Pour autant, l'ensemble des intervenants s'est accordé sur le fait que l'horizon de cette massification d'emplois qualifiés se heurtait à de nombreux obstacles. En effet, dans de nombreux secteurs d'activités, l'économie circulaire demeure encore une ambition lointaine. A ce titre, la prise de parole de Fabrice Bonnifet, Président du C3D et Directeur du Développement durable et QSE au sein du groupe Bouygues s'est avérée particulièrement éclairante. Car si, de son côté, Bouygues s'efforce de réemployer au maximum ses matériaux (notamment en les traçant numériquement au sein de ses nouveaux bâtiments pour les redéployer en cas de destruction), il s'avère que le secteur du BTP demeure le premier producteur de déchets à l'échelle nationale: 260 millions de tonnes par an. Lucide, Fabrice Bonnifet n'a pu pour l'heure que constater que malgré les 17 000 tonnes de béton collectés par an par le groupe, très peu sont réutilisés. Il en va de même pour le parc de logements, dont 1% est détruit chaque année avec là aussi très peu de réemploi.

Quels blocages demeurent alors ? Un déséquilibre encore irrésolu entre l'offre de produits et de matériaux recyclés ou réparés et la demande. Des normes empêchent encore le réemploi de certains matériaux, par crainte de leur qualité. Ici, Cécile Désaunay, directrice d'étude chez Futuribles, a bien rappelé à ce sujet qu'il ne fallait pas omettre les nouveaux risques dont

l'économie circulaire peut également être porteuse, en particulier aux yeux du politique (notamment le contact de ces nouveaux travailleurs avec des matières ou matériaux dangereux). Mais plutôt que craintif, le législateur est invité à se montrer proactif sur la question, en établissant de nouvelles normes, tout comme en incitant à la confiance en ces nouveaux produits, plus écologiques et générateurs d'emplois, par des appels d'offres publics ; ou en pénalisant à l'inverse les activités qui ne prennent pas en compte le recyclage de leurs déchets ou la durée de vie de leurs produits: le déploiement d'un levier existant, la taxe carbone sur ces producteurs relativement plus nocifs pour l'environnement, pourrait constituer une solution. Enfin, il ne faut pas omettre, en se plaçant du côté du consommateur, qu'un changement de mentalité plus large doit avoir lieu, mais qui ne pourra se mettre en place qu'à partir du moment où lui-même y trouvera son intérêt. Il demeure malheureusement aujourd'hui plus aisé et rentable pour un consommateur de racheter un produit, plutôt que de le faire réparer, a souligné Cécile Désaunay. Il faut veiller à renverser ce constat : l'activité de réparation, qui pourrait être, comme on l'a vu, parmi les plus génératrices de ces nouveaux emplois promis par l'économie circulaire, est à l'heure actuelle en décroissance.

TABLE RONDE 2 : «COMMENT FAVORISER L'INCLUSION ET LE DÉVELOPPEMENT DES TALENTS ET DES COMPÉTENCES VERS LES MÉTIERS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ?»



Stéphane Gérard, Directeur des Ressources Humaines, âgé de 41 ans, est diplômé d'une maîtrise de droit et d'un DESS RH (2000). Il débute sa carrière chez COFIROUTE sur des fonctions paie, puis droit social et relations sociales avant d'en devenir le DRH de 2006 à 2010. Il a également été DRH de Vinci Construction France pour le Sud-Ouest de 2010 à 2014 puis DRH Adjoint du groupe ADP et DRH de l'aéroport Paris-CDG et des opérations aéroportuaires pour le groupe ADP. Stéphane GERARD a rejoint Paprec Group en tant que DRH du groupe en avril 2018.



Myriam Mesclon-Ravaud, Directrice de projet pour le développement de la qualité de l'accompagnement en matière d'inclusion dans l'emploi à la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) au Ministère du Travail. Au cours des six dernières années, sous directrice des Parcours d'accès à l'emploi à la DGEFP, en charge de l'ingénierie et du déploiement des dispositifs d'insertion professionnelle à destination des publics les plus éloignés du marché du travail.



Sylvie Scalabre est depuis juin 2019 la Directrice Générale de Lemon Aide, une entreprise d'insertion spécialisée dans la collecte, le tri et la valorisation de matières recyclables. Lemon Aide est une filiale de Lemon Tri, co-créé en 2016 avec la fondation FACE et le Fonds Danone pour l'Écosystème. Agée de 41 ans, Sylvie SCALABRE est diplômée de l'Ecole Centrale Paris (2000). Entre 2000 et 2017, elle a exercé différentes fonctions opérations chez Danone Produits Frais France. Ce parcours a été enrichi par un an d'expatriation en Inde (2009), et un poste au sein de la direction environnement du groupe Danone (2011 à 2013). En 2018, elle prend un congé sabbatique et effectue des missions bénévoles pour Lemon Aide. Elle en devient la directrice générale en juin 2019, cherchant à concilier enjeux opérationnels et environnementaux et impact social, puisque Lemon Aide propose un parcours d'insertion innovant, qui a déjà bénéficié à une cinquantaine de personnes en trois ans!



Jean-Paul Raillard, titulaire d'un diplôme d'études supérieures de sciences économiques et de l'agrégation de techniques économiques de gestion, mène tout d'abord une carrière d'enseignant. Par la suite, au sein de Syndex, il occupe un rôle d'accompagnateur et de conseil auprès des représentants des salariés et en devient le Directeur Général entre 2008 et 2014. Fort de solides relations avec les acteurs économiques et le monde syndical, il s'est beaucoup impliqué dans le monde de l'ESS notamment après la transformation de Syndex en SCOP en 2011. Il a intégré le réseau ENVIE fin 2015 en tant que Président d'ENVIE 44 (Nantes). Jean-Paul Raillard s'est engagé très vite dans les différentes instances de gouvernance de la Fédération depuis son arrivée à la présidence de Nantes. Il est ainsi devenu administrateur de la Fédération en 2017 et a été désigné Président du Conseil de surveillance d'ENVIE Autonomie en mai 2019. Il occupe aujourd'hui le poste de Président de la fédération ENVIE depuis juin 2019. La question de l'inclusion des salariés et de l'économie circulaire ont toujours été au centre de ses préoccupations. Outre ses fonctions dans le réseau ENVIE, Jean-Paul Raillard est très actif dans différentes instances dont le travail a un rapport direct avec ces questions. Il est membre du Conseil de l'Inclusion dans l'Emploi, de la plateforme nationale RSE et administrateur de la SCOP Alternatives Économiques.



Franck Aggeri est professeur de management à MINES ParisTech, PSL Research University et chercheur au CGS-i3, UMR CNRS 9217. Il est co-responsable de la chaire « Mines urbaines » et responsable de la formation doctorale en sciences de gestion à MINES ParisTech. Il est chroniqueur sur le management et l'entreprise pour Alternatives Economiques. Il est membre du comité de rédaction de la revue française de gestion. Ses recherches portent notamment sur la transition écologique, la responsabilité sociale des entreprises et l'économie circulaire. Il est l'auteur de plusieurs livres et articles dans différentes revues françaises et anglo-saxonnes de référence.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Les intervenants de cette seconde table ronde ont tout d'abord fait part de la nécessité d'inclure davantage les principes de l'économie circulaire dans l'enseignement scolaire, afin de familiariser les nouvelles générations avec ce mode de production et d'accélérer ainsi la transition vers celui-ci. Ce changement de paradigme passera aussi bien sûr par la formation professionnelle de personnes d'ores et déjà en poste. Mais aussi en impliquant les personnes éloignées de l'emploi, par l'intermédiaire de l'économie circulaire inclusive, qui a été présentée comme un moyen de créer des emplois accessibles à bas niveaux de qualifications localisés dans tous les territoires. Une façon pour les moins qualifiés de monter en compétences par l'expérience, grâce à un accompagnement sur le savoir-être et le savoir-faire, et de leur permettre ainsi de trouver du sens et de commencer à évoluer dans le secteur de l'économie circulaire. **C'est sur l'introduction des principes de l'économie circulaire à ces trois niveaux - enseignement scolaire, formation continue, formation initiale - que sont d'abord revenus les participants à la discussion.**

1. Trois niveaux de formation à adapter à l'économie circulaire

Franck Aggeri, Professeur et chercheur à l'école des Mines de Paris, a par exemple de lui-même constaté, au sein de son institution, le besoin et l'envie chez les plus jeunes d'être formés à ce nouveau paradigme. La création d'une chaire « Mines urbaines », dédiée au recyclage des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), en témoigne. Mais Franck Aggeri estime aussi que l'économie circulaire devrait être, en amont des études supérieures, introduite à tous les niveaux et dans toutes les disciplines de la formation initiale.

Un second enjeu est d'adapter les compétences existantes à tous les niveaux des entreprises et des administrations, par la formation continue. Stéphane Gérard, DRH de Paprec depuis deux ans, a fait part de la conviction environnementale forte qui le lie à ses employés et aux candidats qui postulent auprès de lui. Selon lui, la question de l'envie de travailler dans l'économie circulaire et de s'y former ne se pose pas, tant les métiers sont porteurs de sens. Mais la nécessaire transmission des compétences qu'elle implique, constitue, elle, un véritable enjeu.

Enfin, autour de la table, l'idée que l'économie circulaire pourrait permettre à des personnes éloignées de l'emploi de retrouver une activité a également fait l'unanimité. Les structures inclusives de l'économie circulaire permettraient en effet de créer de nombreux emplois peu ou pas qualifiés, non délocalisables et dans tous les territoires y compris ruraux ; tout en permettant d'y faire progresser en compétences et évoluer des travailleurs qui souvent choisissent par la suite de rester dans ce secteur. Pour Sylvie Scalabre, Directrice Générale de Lemon Aide, « L'économie circulaire est un formidable terrain pour ramener vers l'emploi des personnes qui sont éloignées du marché du travail aujourd'hui ».

Deux exemples concrets ont été détaillés pour montrer comment une formation et un accompagnement bien pensés pouvaient permettre un retour à l'emploi, dans le secteur de l'économie circulaire.

Lemon Aide recrute par exemple des personnes éloignées de l'emploi, par promotion de six, sur des parcours tremplin de 6 à 8 mois, non-renouvelables, incitant à travailler sur un projet professionnel. 20% du temps est consacré à l'accompagnement professionnel et à la formation (ex. : utilisation de chariots, sécurité, savoir-être, gestion du stress, théâtre, outils digitaux, maintenance...)

Paprec Group est un autre exemple d'entreprise familiale inclusive dans le secteur du recyclage et des services à l'environnement. Créée il y a 25 ans à la Courneuve, elle dispose aujourd'hui de 9 000 collaborateurs autour de 200 sites. Opérant initialement dans le secteur du recyclage de vieux papiers, Paprec a également développé des parcours d'inclusion sans prérequis de qualification, avec des opportunités d'évolution dans le traitement des déchets : plastique, bois, ferraille, électriques, électroniques et dangereux. Jean-Paul Raillard, Président de la Fédération Envie a, de son côté, évoqué son réseau d'entreprises, comptant 3 000 salariés dont 2 500 en insertion, né il y a 35 ans d'une idée d'économie circulaire sociale et solidaire, positionné sur les modes de traitement des déchets : recyclage, réemploi (ex. : recyclerie pour le marché de l'occasion), réutilisation (ex. : électroménagers reconditionnés). Envie propose une panoplie de métiers auxquels des travailleurs peuvent se préparer, plus ou moins qualifiés, avec une montée en compétences et en savoir-être, encadrée par du personnel dédié.

2. Le besoin de leviers

Pour favoriser cette montée en puissance de l'économie circulaire au niveau des formations, il est toutefois nécessaire qu'elle se développe économiquement, pour susciter une demande croissante d'emplois et d'activités. Les intervenants sont ainsi également revenus sur les différents leviers à activer pour engendrer cette croissance. En ce sens, Stéphane Gérard a souhaité redire à l'auditoire que « pour développer l'emploi dans l'économie circulaire, il faut développer l'économie circulaire », et que ces entreprises en transition avaient besoin de différents coups de pouce pour se développer.

Ici aussi, les leviers se situent à trois niveaux : au sein des entreprises elles-mêmes, qui se doivent d'être attractives ; au niveau de l'Etat, qui doit favoriser l'émergence de l'économie circulaire, et enfin à une échelle locale, par la coopération des acteurs publics et privés.

Afin de développer de nouveaux emplois, les intervenants ont bien sûr souligné que c'est d'abord aux entreprises de se montrer innovantes et compétitives, afin de prouver leur intérêt à leur capacité d'action. Un exemple d'entreprise apprenante a été partagé par Jean-Paul Raillard, qui, il y a quelques années, grâce à une activité de rénovation de matériel médical, a pu montrer à la Sécurité sociale qu'il n'était pas toujours nécessaire d'acheter des équipements neufs à la charge de la collectivité. C'est ainsi aux entreprises, qui se trouvent souvent en avance sur l'administration, de se montrer force de propositions.

Bien sûr, aux côtés de ces entreprises innovantes, c'est aussi le rôle de l'Etat de mettre en place les normes facilitant l'émergence de cette économie circulaire.

Pour lui mettre le pied à l'étrier, conformément à une proposition de #Leplusimportant, les intervenants ont évoqué la possibilité, pour le législateur, de créer des clauses sociales pour tous ses appels d'offres, afin de faciliter l'accès des entreprises vertueuses aux marchés publics. D'autres cadres légaux et de possibles contributions de l'Etat à l'économie circulaire ont été mentionnés et discutés, comme la formation en situation de travail ou les études « développement des emplois et compétences ».

A ce sujet, les intervenants ont aussi réagi favorablement à une autre des propositions de #Leplusimportant ; celle de rendre obligatoire, pour tous les marchés de collecte, de tri et de recyclage des déchets, une clause sociale prévoyant un niveau minimum de recours à des entreprises labellisées «entreprise solidaire d'utilité sociale» (ESUS). Pour Sylvie Scaladre, une clause sociale serait un accélérateur pour permettre aux entreprises de l'inclusion de faire leurs preuves et de se défaire des inquiétudes sur leur taille. Il a également été suggéré qu'il serait nécessaire de faire figurer dans chaque appel d'offre le modèle choisi de montée en compétences avant de garantir les modèles d'apprentissage dispensés. Un panel de solutions pourrait être ouvert dans le cas des clauses, qui permettraient d'employer sous différentes formes : sous-traitance ou emploi direct.

Myriam Mesclon-Ravaud, directrice de projet au sein de la DGEFP, Ministère du Travail, a bien montré comment le levier gouvernemental pouvait répondre à cette problématique, en rappelant, par un détour historique, que les entreprises sociales inclusives, les entreprises d'insertion, les structures d'insertion par l'activité économique et les entreprises adaptées, avaient été pionnières dans le développement de l'économie circulaire inclusive dès les années 1970. Elles ont en effet permis le développement d'emplois de proximité, avec 3 800 SIAE et 700 entreprises adaptées, dont 15 à 20% des salariés relevaient de l'économie circulaire (ex. : collecte, bâtiment). Myriam Mesclon-Ravaud a également rappelé d'autres dimensions clés existantes de l'intervention de l'Etat pour appuyer les volets emploi et compétences, notamment la prospective et le volet RH prospectif des contrats de stratégies de filières, par exemple sur le sujet de valorisation et traitement des déchets.

Mais, au-delà de l'action de l'Etat central, les participants ont aussi rappelé, à une échelle plus locale, que l'action commune des collectivités territoriales et des entreprises, par exemple dans le cadre de joint-venture sociales, pouvait aussi soutenir les structures de l'économie circulaire inclusive.

Myriam Mesclon-Ravaud a ainsi précisé que ces structures ne pouvaient exister et se développer que grâce à des investissements collégiaux et des partenariats avec des institutions, collectivités territoriales et entreprises privées. L'implication de l'Etat ne suffit ainsi pas toujours. Lemon Aide est par exemple initiée par Lemon Tri, une start-up de l'économie sociale et solidaire, fondée en 2011, qui a développé une joint-venture sociale avec deux partenaires privés pour répondre à ses besoins importants en collecte et en conditionnement

Enfin, au niveau local, l'innovation sociale induite par l'économie circulaire, peut également être perçue comme une montée en compétences pour les administrations territoriales. Avec des acteurs formés, une métropole dotée d'une direction des déchets et d'une direction de l'économie circulaire, pourrait, en se plaçant en amont de la chaîne, inciter au réemploi et à la réutilisation des déchets, et ainsi enclencher un cycle vertueux pour tous les acteurs : publics et privés.

MISE EN PERSPECTIVE INTERNATIONALE



Georgi Stoev

Président, Comité du Commerce et des Investissements de l'Association européenne des CCI, membre du CESE



Jean Chateau

Senior Economist, Direction de l'environnement
OCDE



Mr. Georgi Stoev has been a member of the European Economic and Social Committee (EESC) since 2010. He is also a member of the Bureau of the Single Market, Production and Consumption Section of the EESC. Mr Stoev also holds the following positions: Chairman of the Trade and Investment Committee of EUROCHAMBERS ; President of Chamber of Commerce and Industry Bulgaria-Korea ; Member of Board of Directors of the Bulgarian Chamber of Commerce and Industry (BCCI) ; Representative at ECOSOC-United Nations-Geneva. He studied economics at the University of World Economy (IPS)- Sofia and post-graduate studies in Japan, Russia, UK and China.



Jean Chateau est économiste senior (modélisateur principal) à la Direction de l'environnement de l'OCDE, en charge de l'équipe de modélisation de la Direction. Il est titulaire d'un DEA de Macro-économie et Économétrie (1992) ainsi que d'un doctorat en Sciences Économiques de l'Université Paris-I, Panthéon Sorbonne. Avant d'entrer à l'OCDE il a tenu les fonctions d'Économiste au Commissariat Général du Plan, puis au Centre d'Étude Prospectives et Internationales (CEPII). Il a aussi été Visiting Scholar au département recherche du FMI. Jean Chateau est modélisateur en macro-économie depuis 2000, spécialiste des questions démographiques, environnementales et macro-économiques. Il a participé, et rédigé, de nombreux rapport de l'OCDE, tels les « Perspectives de l'environnement » (2008,2012), « Global Material Outlook to 2060 » (2019) ou « The Economics of Climate Change » (2010). Depuis 2009 il collabore aussi annuellement avec l'Agence Internationale de l'Énergie (IEA) au rapport annuel « World Energy Outlook », sur les aspects macro-économiques des réformes des systèmes énergétiques. Une partie de ses travaux a été publié dans les journaux académiques renommés, comme Energy Economics, Climatic Change, International Economics, Economic Modelling,...

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Malgré les récentes initiatives telles que celles portées par la plateforme Européenne des acteurs de l'Économie Circulaire visant à collecter et diffuser les meilleures pratiques en la matière, l'Europe reste à la traîne sur le sujet : à titre d'exemple, 20 % de la production alimentaire est aujourd'hui gaspillée et une part très faible de ces déchets est recyclée (moins de 15% contre 70% au Japon)

Produire avec moins de ressources, voilà l'un des principaux enjeux de la transition vers une économie circulaire en Europe et dans le monde.

Comme le rappelle J. Chateau, la préservation de notre environnement est au cœur de l'économie circulaire puisqu'elle contribue à limiter l'utilisation des ressources naturelles dont la production et l'usage intensifs ont des impacts environnementaux importants. Le défi est de taille puisque les projections mondiales prévoient à l'horizon 2060 un triplement du PIB mondial et un doublement de l'utilisation des ressources primaires (correspondant à 80Gt de matières primaires), donc une multiplication par 2 des impacts environnementaux. L'accroissement de l'utilisation du fer par exemple va ainsi s'accompagner d'une intensification de l'acidification des sols et des océans, d'un accroissement du dérèglement climatique et des risques sanitaires pour l'homme.

Des politiques publiques actives sont donc nécessaires pour découpler utilisation de matériaux et croissance économique, car les mécanismes de marché seuls ne permettront pas d'infléchir la tendance. Ces politiques devront ainsi encourager 1) la réduction de l'utilisation de matériaux primaires (changement de matériaux, réduction du gaspillage tout au long des chaînes de valeur), 2) la transition vers une économie circulaire (recyclage, réparation des matériaux transformés et des équipements) mais aussi 3) les changements des modes de vie (télétravail, numérisation de certaines activités économiques, transport propres...).

D'après J. Chateau, ces politiques devraient avoir un impact limité sur l'emploi en Occident puisque limitées à un nombre restreint de secteurs et d'activités tels que la construction, l'alimentation ou l'extraction des métaux/minéraux (90% de l'utilisation des matières primaires ne concernent que 10% de l'emploi mondial). En revanche ces politiques pourraient avoir des conséquences importantes sur l'emploi dans les autres régions du monde, en particulier en Asie qui est le principal producteur de ressources naturelles et transformées, mais aussi de traitement des déchets, voire de recyclage.

La transition vers une économie circulaire en Europe devrait en revanche entraîner de légères créations et relocalisations des emplois en Europe. Un point d'attention néanmoins : il s'agit essentiellement d'emplois peu qualifiés et peu créateurs de valeur qui risquent donc, pour des raisons de coût du travail, d'être remplacés par des robots.

Enfin, ces emplois liés à la transition vers l'économie circulaire ne devraient pas reposer sur des compétences nouvelles comme cela a pu être le cas pour l'économie numérique par exemple. Il sera plutôt question d'adapter le fonctionnement du système de formation/transition professionnelle que de modifier le système éducatif. Des exceptions cependant, comme celle du métier d'agriculteur qui devrait reposer sur des compétences agronomiques et techniques plus pointues (réduction des pertes, recyclages énergétiques des déchets, optimisation des ressources hydriques...).

TABLE RONDE 3 : «COMMENT FAIRE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE UN CATALYSEUR D'INCLUSION DANS LES TERRITOIRES ?»

			
Valérie Fayard Déléguée générale adjointe Emmaüs France	Thomas Lesueur Commissaire général au développement durable	Isabelle Delannoy Fondatrice et Dirigeante Do Green-économie symbiotique	François-Michel Lambert Président Institut de l'Économie circulaire
			



Isabelle Delannoy est ingénieur agronome, autrice, conférencière et conseillère spécialisée dans le développement durable et la nouvelle économie. Après avoir porté les enjeux écologiques à travers les médias et écrit le film Home de Yann Arthus-Bertrand, elle s'est spécialisée sur les nouvelles logiques économiques et productives durables. Elle en propose une théorisation sous le nom de « l'économie symbiotique », première théorie intégrative de ces nouvelles logiques, argumentant qu'une nouvelle ère économique est possible, régénérative de ses ressources, valorisant les économies locales et installant une symbiose entre les activités humaines et les équilibres.



Thomas Lesueur, nommé le 30 avril 2019 en qualité de Commissaire général et Délégué interministériel au développement durable, est Conseiller référendaire à la Cour des comptes. Après une première partie de carrière d'officier de l'armée de l'air, Thomas Lesueur est devenu magistrat de la Cour des comptes en 2005. Promu conseiller référendaire en 2007, il a exercé les fonctions de secrétaire général de la Cour de discipline budgétaire et financière de 2008 à 2011. Détaché de 2011 à 2013 dans les services du Premier Ministre, il a été nommé chef du service Pilotage et maîtrise des risques à la direction interministérielle des systèmes d'information et de communication. De 2013 à 2017, il a exercé la fonction d'adjoint au directeur des services judiciaires, au ministère de la justice. De 2017 à 2019, il a été directeur de cabinet adjoint du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire.



Valérie Fayard, Directrice Générale Déléguée d'Emmaüs France. Après 18 ans passés à des postes de direction dans l'entreprise privée, Valérie Fayard a rejoint en 2002 le Mouvement Emmaüs. Directrice Générale Déléguée d'Emmaüs France, la fédération qui regroupe 280 structures Emmaüs sur tout le territoire, elle pilote en particulier les questions relatives à l'innovation et au plaidoyer.



François-Michel Lambert, député écologiste des Bouches du Rhône depuis Juin 2012, est le Président Fondateur de l'Institut National de l'économie circulaire, organisme de référence et d'influence autour de l'intelligence écologique et de l'économie de la ressource. Association multi-acteurs composée d'environ 200 membres, entreprises, collectivités, ONG, fédérations, universités l'institut définit et met en œuvre une transformation de notre modèle économique pour sortir d'une société de gaspillage et aller vers le développement d'une économie centrée sur la ressource, sa préservation, son utilisation efficiente. Nommé en octobre 2017 Grand Témoin de la Feuille de Route de l'Economie Circulaire du gouvernement, il est, en tant que référent français membre actif de la plateforme de l'économie circulaire regroupant des structures de tous les pays de l'UE, plateforme rattaché au CES Europe, en lien avec la Commission Européenne. Issu du monde économique privé, François-Michel Lambert a travaillé pendant quinze ans dans un grand groupe de spiritueux et vins, en charge de l'emballage, de l'assurance qualité puis de la logistique avant d'exercer une activité de conseil auprès des collectivités territoriales, spécialisée dans les politiques de développement économique et d'aménagement du territoire, en lien avec Le CRETLog (Centre de Recherches en Transports et Logistique) d'Aix Marseille Université. François-Michel Lambert est intervenu dans près de deux cent colloques et conférences sur l'économie circulaire, la logistique et la mobilité, l'aménagement du territoire, dans toute la France et à l'international. Lien internet : <https://www.fmlambert.fr>

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Permettre à l'économie circulaire d'avoir un impact réel d'inclusion passe avant tout par un **changement de paradigme et la mise en place d'un cadre structurant**, afin de donner une **dimension sociale à la transition écologique**. Cela ne peut avoir lieu que si le gouvernement apporte son soutien, ce qui est l'objectif du projet de loi économie circulaire. Les différents leviers identifiés sont donc les **pouvoirs publics, les collectivités territoriales, les entreprises et la société civile** par qui l'emploi des personnes peu qualifiées pourra être favorisé.

Selon M. Thomas Lesueur, Commissaire général au développement durable et délégué interministériel au développement durable, l'économie circulaire fait partie de la stratégie nationale de développement durable dont la France a présenté la feuille de route fin septembre, et elle en **accord avec les objectifs 2030 de développement durable**. Elle doit en effet irriguer l'ensemble du changement de modèle de société, économique et de consommation. En revanche, elle n'est par nature pas nécessairement inclusive et ne répond pas non plus toujours aux enjeux du circuit court. Pour ce faire, l'accent devrait être mis sur **l'indice de réparabilité des objets de consommation**, qui équivaut finalement à l'information du consommateur. Celui-ci devrait être visible sur chaque objet vendu pour permettre à chaque **« consomm'acteur »** de faire son choix et de permettre de privilégier un objet potentiellement **plus cher mais plus « réparable »**. Ainsi cela permettra de **développer des filières de réparation locales, où de la main-d'œuvre peu qualifiée** peut être aisément employée.

De son côté, Mme Valérie Fayard, Déléguée générale adjointe d'Emmaüs France, soutient que pour permettre à la fondation Emmaüs de continuer ses activités de lutte contre la pauvreté, de réinsertion des personnes et de réemploi des matériaux, il s'agirait pour **l'Etat de mettre moins l'accent sur le recyclage et la gestion des déchets, et plus sur le réemploi des matières dans les filières de l'ESS**. A l'heure d'aujourd'hui, le gros du financement des filières environnementales va au recyclage et aux déchets, et non au réemploi, avec un bilan mitigé : selon l'Ademe, sur 37M de tonnes de déchets, sur lesquelles 9M seraient susceptibles d'être réemployées, seules 900k tonnes sont effectivement réemployées. En effet, si **5% des éco-contributions que les fabricants et producteurs reçoivent allaient vers le réemploi dans les territoires cela permettrait de créer une dizaine de milliers d'emploi. Cette mesure a été adoptée par le Sénat et doit encore être votée au Parlement**, et permettrait de donner une « vraie dimension sociale à cette loi de transition écologique ».

En termes d'axes d'amélioration de l'économie circulaire, M. François-Michel Lambert, Président Fondateur de l'Institut National de l'économie circulaire, a mentionné la question incontournable des **ressources limitées de la planète** qui est aujourd'hui adressée par « l'article 74 la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui impose une augmentation de 30% de la productivité des ressources entre 2010 et 2030 rapportée à sa croissance, autrement dit consommer autant de ressources d'ici à 2030 qu'en 2010 avec 30% de croissance économique et 7M d'habitants en plus ». Il en ressort qu'il est nécessaire d'une part de **partager les ressources**, et objets (via l'économie de la fonctionnalité) mais aussi d'en intensifier l'usage: créer plus de richesse à tonne de matière équivalente, c'est l'urgence. C'est pourquoi il faut **repenser l'approche de gestion des ressources et des territoires**. Les besoins des territoires seront gérés de façon différenciée en fonction des ressources disponibles. En parallèle, il faut selon lui réussir à traiter les **grandes quantités de données instantanées, fiables et certifiées** notamment grâce à la **blockchain** afin de réussir à mieux les utiliser.

Enfin, il faudrait chercher à appuyer les **changements comportementaux et le changement de compétence**. « Il y a un besoin d'emplois locaux à tous niveaux pour aider à cette transformation ».

Pour encourager ces changements, une **expérience de comptabilité intégrée (Comptabilité écologique) a été menée en PACA** : celle-ci propose de rassembler sur une même comptabilité en € des actifs et passifs financiers, mais aussi d'y intégrer de la **dimension sociale et d'insertion de l'entreprise** (avec un équivalent en €) et de même pour les **impacts environnementaux**. Ainsi la réelle richesse des entreprises est évaluée différemment. Pour réussir ce changement de modèle, selon M. Lambert, il y a **4 leviers principaux à actionner en collaboration avec les collectivités** :

La fiscalité (où il faudrait alléger le coût du travail et des ressources et augmenter celle sur les ressources naturelles) ;

La réglementation (interdiction de certains produits tels que la paille...)

Le soutien à l'innovation et à la transformation ;

Le changement de compétence.

Pour rester dans la même mouvance, Mme Isabelle Delannoy, Fondatrice et dirigeante Do Green-économie symbiotique, confirme que les principaux **freins à l'économie circulaire sont les modèles actuels économiques et d'affaires**. Selon elle, une solution serait de mettre en place de nouveaux modèles d'inclusion des territoires, **sans découpler la dimension sociale, économique et écologique**. Ce modèle économique de type régénératif pose l'hypothèse que l'on couple les activités humaines avec la **régénération des écosystèmes sociaux et économiques**, le postulat de base étant que toutes les espèces vivantes (en dehors de l'être humain) régénèrent naturellement la fertilité du milieu dont elles dépendent.

Selon Mme Delannoy, l'économie circulaire permet aujourd'hui dans le meilleur des cas de réduire de 30% l'impact des activités humaines, ce qui ne suffit pas et il faut **promouvoir la tendance de la « 0 extraction » via la croissance de l'économie locale, l'intensification de l'usage et la fin de la production de masse**. Est cité l'exemple de la voiture en cours de **conception de Swatch** qui aura 2000 pièces à monter contre 40 000, et qui coûtera donc **moins cher à assembler, même avec de la main d'œuvre suisse (et non pas des robots)**, et avec beaucoup moins de surface de locaux nécessaires. D'autre part, lorsque l'on envoie des composants à la décharge, beaucoup de rentabilité et de matière sont perdues. Or dès qu'on met en place des boucles de cycle de production – consommation fermées, on arrive à un **taux de réusage de 10 à 15** (càd une utilisation de 10 à 15x moins de matière pour le même usage). De plus, **une voiture est de fait immobile plus de 90% du temps, et est donc mutualisable**. « Aujourd'hui il y a plus de 100k adhérents dans la 1ère coopérative d'auto-partage de Genève ce qui a conduit à des taux de diminution du nombre de voitures par personne de 3 à 15 ». Lorsqu'une voiture n'est plus stockée sur les trottoirs, on peut en effet faire autre chose de ces espaces (par exemple des jardins filtrants, espaces d'agriculture urbaine etc). C'est donc une façon **de contribuer à la régénération de l'environnement à travers une activité de construction et d'exploitation automobile**.

« La réparabilité ne fonctionne pas, assure Mme Delannoy, car on demande un surcroît d'effort au consommateur », or il faudrait l'intéresser. Notamment par le **biais d'investissements coopératifs autour des biens d'équipements** par exemple en créant des **coopératives citoyennes incluant la population, les fabricants et collectivités**.

En conclusion, tous les intervenants sont tombés d'accord sur le besoin **d'augmenter les dimensions de réparabilité, de réemploi, d'intensification de l'utilisation des ressources** afin d'augmenter l'impact de l'économie circulaire sur l'inclusion sociale. Mais pour ce faire, il est nécessaire **d'augmenter les investissements et le soutien des autorités**, afin de continuer à promouvoir ces initiatives et permettre le changement de comportement et de paradigme.

C - VIDÉOS DES INTERVENTIONS LORS DU COLLOQUE

La vidéo du colloque sera prochainement mise en ligne. Vous pouvez déjà **retrouver les interviews de nombreux intervenants**, que nous remercions encore pour leur contribution au succès de ce colloque.

INTERVENANTS EN OUVERTURE ET EN CLÔTURE DU COLLOQUE

- **Brune Poirson** - Secrétaire d'Etat à la Transition écologique et solidaire
- **Huguette Tiegna** - Présidente du Groupe d'études de l'Assemblée nationale sur l'économie verte et l'économie circulaire
- **Christophe Itier** - Haut Commissaire à l'Economie sociale et solidaire

TABLE RONDE 1 - QUEL IMPACT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE SUR L'EMPLOI ET LES COMPÉTENCES ?

- **Sophie Gaudeul** (CFDT)
- **Fabrice Bonnifet** (Bouygues)
- **Pierre Victoria** (Veolia)

TABLE RONDE 2 - COMMENT FAVORISER L'INCLUSION ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES VERS LES NOUVEAUX MÉTIERS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ?

- **Stéphane Gérard** (Paprec)
- **Jean-Paul Raillard** (Réseau Envie)

TABLE RONDE INTERNATIONALE

- **Jean Chateau** (OCDE)

TABLE RONDE 3 - COMMENT FAIRE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE UN CATALYSEUR D'INCLUSION DANS TOUS LES TERRITOIRES ?

- **Thomas Lesueur** (Commissaire général au développement durable)
- **Isabelle Delannoy** (Economie symbiotique)
- **Valérie Fayard** (Emmaüs)



